



Assemblée générale

Distr. générale
28 mars 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 145 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–9	5
II. Ressources nécessaires	10–16	35
A. Vue d'ensemble		35
B. Contributions non budgétisées	10	36
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	11	36
D. Formation	12–13	37
E. Désarmement, démobilisation et réinsertion	14–16	38
III. Analyse des variations	17–35	39
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	36	44
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 et aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinées par l'Assemblée générale		45
A. Assemblée générale		45
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		50



Annexe

Organigrammes	56
Carte	58

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant s'élève à 490 636 200 dollars.

Le budget couvre le déploiement de 7 500 membres de contingents, 1 897 membres de la police des Nations Unies, dont 1 000 appartenant à des unités constituées, 510 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 072 agents recrutés sur le plan national et 189 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats qui présentent une analyse par composante (développement démocratique et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; et appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

L'explication de la variation des effectifs et des ressources financières fait référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05)	Montant alloué (2005/06)	Dépenses prévues (2006/07)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	192 850,1	274 797,9	266 016,2	(8 781,7)	(3,2)
Personnel civil	56 050,5	89 875,4	101 165,0	11 289,6	12,6
Dépenses opérationnelles	128 334,7	151 815,2	123 455,0	(28 360,2)	(18,7)
Montant brut	377 235,3	516 488,5	490 636,2	(25 852,3)	(5,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	5 347,3	10 235,2	9 413,6	(821,6)	(8,0)
Montant net	371 888,0	506 253,3	481 222,6	(25 030,7)	(4,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	377 235,3	516 488,5	490 636,2	(25 852,3)	(5,0)

Ressources humaines^a										
	Obser- vateurs militaires	Conti- ngents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Obser- vateurs électoraux civils	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2005/06	—	—	—	—	22	12	—	—	—	34
Effectif proposé 2006/07	—	—	—	—	23	12	—	—	—	35
Composantes										
Développement démocratique et consolidation de l'autorité de l'État										
Effectif approuvé 2005/06	—	—	—	—	85	68	49	—	—	202
Effectif proposé 2006/07	—	—	—	—	92	74	36	—	—	202
Sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit										
Effectif approuvé 2005/06 ^b	—	7 500	897	1 000	35	62	28	—	—	9 522
Effectif proposé 2006/07 ^b	—	7 500	897	1 000	35	62	28	—	—	9 522
Droits de l'homme										
Effectif approuvé 2005/06	—	—	—	—	22	31	5	—	—	58
Effectif proposé 2006/07	—	—	—	—	22	32	6	—	—	60
Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement										
Effectif approuvé 2005/06	—	—	—	—	8	6	3	—	—	17
Effectif proposé 2006/07	—	—	—	—	8	6	3	—	—	17
Appui										
Effectif approuvé 2005/06 ^c	—	—	—	—	333	474	112	—	—	919
Effectif proposé 2006/07 ^d	—	—	—	—	330	886	116	—	—	1 332
Total										
Effectif approuvé 2005/06 ^{b, c}	—	7 500	897	1 000	505	653	197	—	—	10 752
Effectif proposé 2006/07 ^{b, d}	—	7 500	897	1 000	510	1 072	189	—	—	11 168
Variation nette	—	—	—	—	5	419	(8)	—	—	416
^a Effectif approuvé/proposé le plus élevé. ^b Comprend le personnel militaire et de police temporaire durant la période électorale et la période de transition qui suivra et deux postes temporaires (un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international et un poste d'agent recruté sur le plan national) financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire. ^c Comprend 72 postes temporaires (22 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 32 postes d'agent recruté sur le plan national et 18 postes de Volontaire des Nations Unies) financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire. ^d Comprend 69 postes temporaires (21 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 31 postes d'agent recruté sur le plan national et 17 postes de Volontaire des Nations Unies) financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.										
Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sont énoncées dans la section IV du présent rapport.										

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Il a été renouvelé le plus récemment dans la résolution 1658 (2006).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général qui est de rétablir la paix et la sécurité et de faciliter le processus politique constitutionnel en cours en Haïti.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. La présentation de ces derniers a été modifiée pour tenir compte des objectifs de la Mission dans le domaine politique et dans celui de la sécurité : développement démocratique et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; et appui.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2005/06 (reclassements compris) est analysée au niveau de chaque composante.
5. La Mission cherchera à accroître son efficacité en transformant 5 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international dans la composante appui en postes d'agent recruté sur le plan national et en adoptant un système de virements bancaires électroniques.
6. Les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet des effectifs de la Mission, qui sont énoncées dans son rapport (A/59/736/Add.13) et que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 59/17 B, et ont été appliquées. Il est proposé en outre de supprimer un poste P-4 de fonctionnaire international et de déclasser trois postes P-5 (2 à P-3 et 1 à P-4).
7. La Mission est déployée dans les 10 provinces d'Haïti. Son quartier général est installé à Port-au-Prince, et quatre quartiers généraux régionaux ont été établis à Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Les Cayes et Gonaïves. La MINUSTAH a également des bureaux dans toutes les principales villes des 10 provinces (Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Fort Liberté, Hinche, Gonaïves, Jacmel, Miragoâne, Les Cayes et Jérémie). La composante militaire de la Mission est déployée dans huit secteurs (Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Fort Liberté, Mirebalais, Croix des Bouquets, Léogâne et Les Cayes) et les membres des contingents sont déployés dans 27 localités. La composante police des Nations Unies est déployée dans les 10 provinces.

Direction exécutive et administration

8. La direction exécutive et l'administration générale de la Mission sont assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2005/06	1	1	3	2	—	4	—	11	6	—	17
Effectif proposé 2006/07	1	1	3	3	—	4	—	12	6	—	18
Variation nette	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1
Bureau du Représentant spécial adjoint principal											
Effectif approuvé 2005/06	1	—	2	—	—	2	—	5	3	—	8
Effectif proposé 2006/07	1	—	2	—	—	2	—	5	3	—	8
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Représentant spécial adjoint (coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement)											
Effectif approuvé 2005/06	1	—	3	—	—	2	—	6	3	—	9
Effectif proposé 2006/07	1	—	3	—	—	2	—	6	3	—	9
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total											
Effectif approuvé 2005/06	3	1	8	2	—	8	—	22	12	—	34
Effectif proposé 2006/07	3	1	8	3	—	8	—	23	12	—	35
Variation nette	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

9. Il est proposé de créer au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général un poste supplémentaire (P-3) pour un fonctionnaire d'administration qui relèvera du Chef de cabinet et l'aidera à assurer la gestion d'ensemble d'une équipe de coordination récemment créée à la Mission. L'intéressé coordonnera les préparatifs des réunions de l'équipe, et aidera à définir les tâches qui lui seront attribuées, participera à l'évaluation périodique des réalisations de chaque composante de la Mission et veillera à ce que les directives opérationnelles soient appliquées. L'Équipe de coordination, composée de membres de 12 sections/unités différentes de la Mission, a été créée pour assurer une coordination intégrée des activités de toutes les composantes de la Mission dans le cadre d'une stratégie intégrée commune, conformément au plan d'exécution de la Mission.

Composante 1 : développement démocratique et consolidation de l'autorité de l'État

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Progrès sur la voie du dialogue national et de la réconciliation en Haïti	1.1.1 L'Assemblée du dialogue national adopte les cinq résolutions présentées par les tables rondes nationales, qui constitueront le « Pacte de vivre ensemble ». 1.1.2 Les membres de l'Assemblée du dialogue national participent aux sessions plénières du dialogue national.
<i>Produits</i>	
• Fourniture de conseils au Comité directeur/secrétariat technique du dialogue national, à l'appui du processus de dialogue national • Présidence des réunions bimestrielles du « groupe directeur », composé des hauts responsables de la MINUSTAH, de représentants des organisations régionales et sous-régionales et des institutions financières internationales ainsi que du corps diplomatique, sur l'efficacité des activités menées au niveau international pour répondre aux besoins d'Haïti • Réunions hebdomadaires avec des responsables gouvernementaux, des représentants des groupes politiques et des organisations de la société civile pour faciliter un processus multipartite visant à consolider l'accord sur la transition démocratique et à promouvoir un dialogue national, en vue d'arriver à une interprétation commune des principes de base de gouvernance et à une vision commune de l'avenir du pays • 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur Haïti • Campagne multimédia visant à promouvoir le processus politique, le dialogue national et la réconciliation, ainsi que la participation des femmes à ce processus, notamment par les moyens suivants : émissions radiophoniques (3 600 minutes par mois) sur une station de radio des Nations Unies à Port-au-Prince; activités de promotion, vidéoconférences et communications par Internet grâce à 10 centres d'information multimédias des Nations Unies dans 10 provinces; émissions télévisées (870 minutes par mois); programmes radiophoniques diffusés par des stations commerciales locales (500 minutes par mois); prospectus (1 000 par mois); tee-shirts (2 000 par mois); représentations théâtrales ou musicales (5 par mois); et affiches (1 000 par mois) • En collaboration avec des organisations et des institutions locales, organisation d'un forum (vidéo et radioconférences) à l'intention des jeunes, pour promouvoir le dialogue national et le renforcement des institutions, l'accent étant mis sur les droits de l'homme et la justice	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Renforcement des institutions démocratiques nationales en Haïti	1.2.1 Les deux chambres du Parlement adoptent un règlement intérieur.

1.2.2 Le Parlement adopte un code électoral portant sur tous les aspects du processus électoral comprenant des lois sur la mise en place de l'organe de gestion électorale, l'établissement des listes électorales et l'identification des électeurs, le financement des partis politiques et des campagnes électorales, la délimitation des circonscriptions électorales, la conduite des élections et les sanctions applicables en cas de délit électoral.

1.2.3 Le Conseil électoral permanent prépare le renouvellement d'un tiers du Sénat, qui doit intervenir d'ici à la fin de 2007.

Produits

- Conseils au Conseil électoral permanent et au Parlement sur un code électoral portant sur tous les aspects du processus électoral
- Organisation de 12 ateliers avec des parlementaires et des représentants des partis politiques et de la société civile, pour examiner certaines questions concernant le Code électoral
- Conseils aux autorités électorales nationales sur le transfert des techniques d'enregistrement des électeurs, du matériel et du personnel correspondant de l'Organisation des États américains au Bureau national d'identification, et sur la tenue à jour des listes électorales
- Conseils aux autorités électorales nationales, notamment le Conseil électoral permanent, sur le cadre réglementaire essentiel pour les questions d'enregistrement des électeurs
- Conseils aux autorités électorales nationales sur la mobilisation des ressources, notamment grâce à la participation à huit réunions de mobilisation des ressources avec les donateurs désireux d'aider à renforcer les organes de gestion électorale et le processus d'enregistrement des électeurs
- Organisation de 3 programmes de formation sur le processus électoral, à l'intention des autorités électorales nationales et des responsables des bureaux électoraux au niveau des départements et des communes
- 1 stage de formation à l'intention des autorités électorales nationales sur la réforme de l'administration électorale
- 5 stages de formation à l'intention des autorités électorales nationales sur la mise au point des procédures de tabulation des votes et des dispositifs de validation des résultats
- Organisation de programmes de formation à l'intention d'une cinquantaine d'agents administratifs des autorités électorales nationales sur des questions administratives, telles que la comptabilité, la gestion du matériel et du personnel, et la planification opérationnelle et logistique
- Organisation d'ateliers de formation à l'intention de 30 sénateurs et 99 parlementaires sur le processus législatif, les comités parlementaires, l'importance d'auditions publiques, la représentation, la mobilisation des électeurs, la transparence, les responsabilités de l'État et la non-discrimination, les aspects économiques et le processus budgétaire, l'accent étant mis sur la nécessité de prendre en compte le rôle des femmes
- Avis aux organes législatifs sur le renforcement du rôle joué par les deux chambres en matière de conseil juridique

- Organisation de programmes de formation à l'intention des membres du Parlement et du personnel des organes législatifs pour renforcer les capacités et améliorer les compétences professionnelles des fonctionnaires qui les assistent (notamment en matière d'analyse budgétaire et politique, de recherche législative, de rédaction de projets de loi, de relations avec les médias et les électeurs, et de diffusion d'informations législatives grâce, entre autres, à la création d'une base de données législatives)
- Programme de formation à l'intention de 10 organisations non gouvernementales locales, notamment des organisations représentant les femmes, les jeunes et d'autres groupes traditionnellement marginalisés, sur les questions concernant la responsabilité des parlementaires et la transparence de leurs activités
- Réunions hebdomadaires avec des parlementaires pour faciliter la formation d'un consensus sur des questions politiques épineuses qui se posent en Haïti
- Bons offices à l'exécutif et au Parlement pour promouvoir l'instauration de relations de travail harmonieuses entre ces deux pouvoirs
- Conseils à 10 organisations féminines sur le renforcement de la participation des femmes au processus électoral en tant que candidates et électrices, en coopération avec les organisations non gouvernementales internationales et nationales, et formation correspondante
- Établissement et publication (avec l'appui des donateurs dans le dernier cas) d'un répertoire des lois haïtiennes et d'autres textes et pratiques juridiques dans l'administration publique et les services connexes
- Organisation de 2 séminaires à l'intention de 50 journalistes, notamment des femmes, sur le traitement des questions relatives au processus législatif, à la bonne gouvernance et au renforcement des institutions dans les médias
- Organisation, en collaboration avec les 10 centres multimédias régionaux, de 3 débats, 3 conférences et 3 autres manifestations pour promouvoir le renforcement des institutions et la participation des collectivités aux activités locales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire

1.3.1 Promulgation, par le Gouvernement, de lois sur l'administration publique, prévoyant des mesures de décentralisation et comprenant des dispositions relatives à l'éthique et à la transparence dans les administrations locales

1.3.2 Promulgation, par le Gouvernement, de lois sur l'autonomie financière et la responsabilité des collectivités locales

1.3.3 Accès de 55 % des ménages à l'eau distribuée par les administrations locales (contre 40 % en 2005/06 et 30 % en 2004/05)

1.3.4 Accès de 65 % des ménages à l'électricité distribuée par les administrations locales (contre 60 % en 2005/06 et 50 % en 2004/05)

1.3.5 Accès de 75 % des ménages aux services d'assainissement et d'évacuation des déchets assurés par les administrations locales (contre 70 % en 2005/06 et 60 % en 2004/05)

1.3.6 40 % des routes sont praticables (contre 35 % en 2005/06 et 25 % en 2004/05)

1.3.7 Création d'un Bureau de vérificateur général des comptes par le Gouvernement

1.3.8 Création de 10 comités institutionnels et de 20 comités de la société civile décentralisés sur tout le territoire (contre 6 comités institutionnels et 10 comités de la société civile en 2005/06 et 4 comités institutionnels et 4 comités de la société civile en 2004/05)

Produits

- Conseils aux autorités haïtiennes sur l'examen de la législation nationale relative à la décentralisation, la fonction publique et l'administration locales, notamment les finances publiques locales
- Conseils aux autorités haïtiennes sur la décentralisation, la gestion des programmes et la mobilisation des ressources, notamment dans le cadre de la participation au groupe de travail Gouvernement/Programme des Nations Unies pour le développement chargé des questions de décentralisation et d'appui institutionnel et des réunions mensuelles de la table ronde du Cadre de coopération intérimaire chargé du développement régional et national et de la décentralisation
- Conseils aux autorités haïtiennes au niveau central sur le code de conduite et les règles de procédure pour une bonne gouvernance à l'échelon local
- Organisation de réunions hebdomadaires dans chacun des 10 départements et de réunions régulières avec les 140 municipalités et 568 sections communales pour assurer la mise en œuvre du processus de décentralisation et fournir des conseils sur les principes d'une gouvernance démocratique, consolider les institutions et en accroître l'efficacité
- Conseils aux administrations locales au niveau des 10 départements, des municipalités et des sections communales, sur l'amélioration de leur planification et de leurs moyens d'assurer des services publics de base, y compris les services de distribution, la planification du budget et la collecte des impôts et des recettes
- Conseils aux administrations locales au niveau des 10 départements, des municipalités et des sections communales, sur les compétences en matière de gestion, l'administration municipale et locale et les projets générateurs de revenus
- Conseils aux administrations locales au niveau des 10 départements, des municipalités et sections communales sur la coordination de l'assistance fournie par les donateurs et la mise en œuvre d'un cadre de coopération décentralisé
- Organisation dans les 10 départements de 20 séminaires régionaux visant à renforcer les capacités des fonctionnaires et des responsables élus sur le plan local en matière d'administration publique et de processus décisionnels, y compris au niveau des municipalités et des sections communales, et à promouvoir la participation des femmes et de la société civile à l'administration locale
- Exécution de 140 projets à effet rapide dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités (30), de la remise en état des infrastructures (50), de l'appui institutionnel (50) et de la mobilisation sociale (10), à l'intention des responsables élus et du personnel administratif, dans l'attente d'une participation plus importante des donateurs

- En collaboration avec les autorités haïtiennes, organisation de campagnes d'information et de mobilisation en faveur de la bonne gouvernance, au moyen de prospectus (2 500 par mois), de représentations théâtrales (5 par mois) et de rencontres avec les groupes communautaires (5 par mois)

Facteurs externes : Les parties prenantes à tous les niveaux continuent à coopérer.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, développement démocratique et consolidation de l'autorité de l'État

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Division des affaires politiques et de la planification											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	6	3	1	1	–	12	6	–	18
Effectif proposé 2006/07	–	1	6	3	1	1	–	12	6	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	21	15	11	2	–	50	23	15	88
Effectif proposé 2006/07	–	1	19	17	11	2	–	50	23	15	88
Variation nette	–	–	(2)	2	–	–	–	–	–	–	–
Section de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	2	8	3	1	–	15	20	7	42
Effectif proposé 2006/07	–	1	2	14	4	1	–	22	40	8	70
Variation nette	–	–	–	6	1	–	–	7	20	1	28
Section de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2005/06 ^b	–	1	3	3	–	1	–	8	19	27	54
Effectif proposé 2006/07	–	1	3	3	–	1	–	8	5	13	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(14)	(14)	(28)
Total											
Effectif approuvé 2005/06 ^b	–	4	32	29	15	5	–	85	68	49	202
Effectif proposé 2006/07	–	4	30	37	16	5	–	92	74	36	202
Variation nette	–	–	(2)	8	1	–	–	7	6	(13)	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend 31 postes (17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 14 postes de Volontaire des Nations Unies) approuvés jusqu'au 31 mars 2006 seulement.

*Justification***• Fonctionnaires recrutés sur le plan international : augmentation de 7 postes**

Dans la Section des affaires civiles, il est proposé de déclasser deux postes de chef de bureau régional de P-5 à P-3 après les élections.

La Section de la communication et de l'information aura besoin de 7 postes supplémentaires (6 postes P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) en raison de l'augmentation prévue du nombre des programmes d'information devant être organisés dans tout le pays pour permettre aux Haïtiens de toutes les régions de participer au dialogue national, promouvoir les droits de l'homme et le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, soutenir la réforme judiciaire et encourager le renforcement des institutions. À cette fin, il sera créé dans chacune des 10 provinces d'Haïti, un centre multimédia chargé d'organiser des conférences vidéo, des débats et des tables rondes, de créer des réseaux Internet et d'organiser des formations à l'utilisation de l'Internet, et de produire des programmes d'information de mobilisation radiodiffusés et télévisés. Ces centres seront également utilisés pour les consultations et discussions internes de la Mission, entre les bureaux régionaux et le quartier général. La Mission créera en outre sa propre station radio qui diffusera des programmes pendant au moins quatre heures par jour à Port-au-Prince. La création de cette station est nécessaire parce que la radio est le principal moyen de communication en Haïti, où elle atteint 94 % de la population et que le système actuel de radiodiffusion des programmes de la Mission par 35 stations locales à travers le pays pendant seulement 30 minutes par semaine est coûteux et inadéquat. La production d'émissions radiodiffusées de la Mission passera de 5 016 minutes à 6 320 minutes par mois, et celle de vidéos, diffusée par 15 stations de télévision, de 1 260 minutes à 2 354 minutes par mois.

Les 7 postes supplémentaires proposés sont les suivants :

a) Un poste P-3 de producteur radio, compte tenu de l'accroissement de la production radio de la Mission;

b) Un poste P-3 de producteur vidéo, compte tenu de l'accroissement de la production vidéo de la Mission;

c) Un poste P-3 pour un spécialiste de l'information et de la mobilisation chargé de la programmation et de la coordination, au niveau national, de l'utilisation des 10 centres multimédias dans tous les domaines d'activité, l'accent étant mis en priorité sur le dialogue national, ainsi que de la conception des projets, de la gestion, de la coordination des programmes et de la formation et de la supervision du personnel dans les 10 centres multimédias;

d) Trois postes P-3 de fonctionnaire de l'information, dont un pour la région de Hinche, et un pour celle de Jacmel où il n'y a pas de fonctionnaire de l'information pour le moment, et le troisième pour renforcer les services d'information dans la région des Cayes, la troisième ville du pays, à partir d'où des services seront également fournis à la ville de Jérémie. Ces postes sont nécessaires pour étendre les services d'information, de promotion et de sensibilisation aux principales régions d'Haïti, faire face aux problèmes de communication au niveau du pays, assurer la liaison avec la presse régionale et organiser des activités de formation. Les fonctionnaires de l'information seront chargés de suivre les nouvelles publiées dans la presse sur une base quotidienne, de mettre au point et d'exécuter des programmes d'information et de mobilisation, d'appuyer les travaux des composantes militaire, police, affaires civiles, droits de l'homme et autres de la Mission et de créer des réseaux d'information avec la société civile en Haïti.

Un poste d'agent du Service mobile pour un technicien chargé de fournir un appui technique au fonctionnement logistique et technique quotidien des 10 centres multimédias.

• **Agents recrutés sur le plan national : augmentation de 6 postes**

L'augmentation nette de 6 postes (3 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) résulte de la création de 23 postes (3 postes d'administrateur et 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de la suppression de 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Dans la Section de la communication et de l'information, il faudra 20 assistants à l'information (agents des services généraux recruté sur le plan national) pour les 10 centres multimédias. Les intéressés seront chargés d'assurer 7 jours sur 7 le bon fonctionnement des centres multimédias en facilitant les débats et les conférences et en apportant une assistance aux centres d'information Internet, de gérer le matériel, d'identifier les organisations non gouvernementales et d'entretenir des contacts avec elles, de planifier et d'organiser des visites des médias et des activités de mobilisation de la population dans les communautés rurales et les districts semi-urbains et de participer à la diffusion de matériaux d'information.

Dans la Section de l'assistance électorale, les 17 postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national) autorisés jusqu'au 31 mars 2006 seront supprimés après les élections et l'investiture du nouveau Président, tandis que 3 postes supplémentaires d'administrateur recruté sur le plan national devront être créés du fait de la mise en place du nouveau parlement, d'un conseil électoral permanent et d'un service chargé de l'éducation civique et de la formation. Il s'agit d'un poste de conseiller en matière d'éducation civique et de formation et de deux postes de conseiller juridique. Le conseiller en matière d'éducation civique et de formation fournira des services d'expert dans ces domaines à l'appui du renforcement des capacités de la société civile, des partis politiques et des nouveaux élus, contribuera à renforcer les valeurs démocratiques et à promouvoir le principe de la responsabilité. Il aidera à organiser des ateliers à l'intention de 30 sénateurs et 99 députés nouvellement élus ainsi que des ateliers sur la bonne gouvernance au niveau local, à l'intention de groupes de la société civile et des partis politiques. Les deux conseillers juridiques, l'un en matière de droit constitutionnel et l'autre de droit administratif, fourniront des services d'expert dans les domaines du droit constitutionnel, administratif et civil et de la législation électorale nationale, aux fins de la consolidation du cadre juridique global du pays dans le domaine électoral, de même que des avis spécialisés sur les questions de décentralisation et le processus parlementaire aux fins de la consolidation des institutions électorales. Ils appuieront la transition politique et fourniront des conseils aux membres du nouveau parlement et du nouveau Conseil électoral permanent sur l'adoption de lois organiques et de réglementations, notamment un nouveau code électoral, dispenseront une formation aux fonctionnaires haïtiens pour les familiariser avec les nouvelles règles et les moyens appropriés de les diffuser et de les faire connaître, en particulier celles qui ont trait à l'enregistrement des citoyens et l'établissement des listes électorales, et fourniront des conseils sur les questions contestées. Il donneront en outre des avis sur le transfert du registre des citoyens au futur Bureau national d'identification, sur l'application des nouvelles règles pour la délivrance de la nouvelle carte d'identité nationale après les élections de 2006, sur la deuxième série d'élections qui devra être tenue conformément à la Constitution, et sur la planification des élections législatives qui seront tenues au cours des deux prochaines années.

• **Volontaires des Nations Unies : réduction de 13 postes**

La réduction nette de 13 postes résulte de la suppression de 14 postes et de la création d'un poste nouveau.

Dans la Section de la communication et de l'information, il sera créé un poste supplémentaire de photographe pour assurer la prise de photos lors de toutes les activités organisées par la Mission et la production de photographies pour le bulletin d'information de la Mission, le bulletin mensuel et d'autres matériaux.

Dans la Section de l'assistance électorale, les 14 postes autorisés jusqu'au 31 mars 2006 seront supprimés après les élections et l'investiture du nouveau Président.

Composante 2 : sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Climat sûr et stable partout en Haïti	2.1.1 Les quartiers sensibles, comme la Cité Soleil et Bel Air, sont accessibles aux organismes d'aide humanitaire et de développement, toutes les routes sont ouvertes et il est possible de circuler partout librement, sans escorte armée (alors qu'en 2005/06, il fallait encore des escortes armées pour 20 % des déplacements). 2.1.2 Augmentation de 50 % des patrouilles effectuées par la Police nationale haïtienne dans les quartiers sensibles de Port-au-Prince et en dehors de la capitale (75 % des patrouilles dans les quartiers sensibles sont effectuées par la Police nationale haïtienne, contre 50 % en 2004/05) 2.1.3 Réduction de 35 % du nombre total d'enlèvements signalés à Port-au-Prince (335 en 2006/07 contre 516 en 2005/06 et 105 en 2004/05) 2.1.4 Le nombre total de membres identifiés de groupes armés, y compris d'anciens soldats, qui ont été désarmés et démobilisés est doublé (6 000 en 2006/07 contre 3 000 en 2005/06 et aucun en 2004/05).

Produits

- 481 800 jours/homme de patrouille mobile (15 compagnies d'infanterie effectuent chacune 4 patrouilles avec 22 hommes par patrouille, 365 jours par an)
- 137 240 patrouilles conjointes de membres de la police des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne (4 patrouilles sont effectuées à partir de 47 postes de police principaux de la Police nationale haïtienne dans 10 régions avec 2 membres de la police des Nations Unies par patrouille, 365 jours par an)
- 262 800 patrouilles effectuées par des unités de police constituées avec la Police nationale haïtienne (8 unités de police constituées comprenant chacune 3 sections effectuent des patrouilles 365 jours par an, chaque section effectuant 3 patrouilles par jour avec 10 agents de police par patrouille)
- 240 heures de patrouille aérienne conjointe personnel de police/personnel militaire des Nations Unies et Police nationale haïtienne (2 hélicoptères avec 1 membre du personnel de police/personnel militaire des Nations Unies effectuent 4 heures de patrouille par jour pendant 30 jours)
- 70 080 heures de patrouille maritime conjointe personnel de police des Nations Unies et garde côtière haïtienne (6 bateaux avec 2 membres de la police des Nations Unies par bateau effectuent 16 heures de patrouille par bateau par jour, 365 jours par an)
- 574 875 jours/homme d'occupation de sites fixes pour la sécurisation des principaux sites et installations (15 sites à raison de 105 hommes par site, 365 jours par an)
- 372 300 jours/homme d'occupation de points ou de postes de contrôle pour la sécurisation des principales routes (17 hommes pour chacun des 4 points de contrôle occupés par 15 compagnies d'infanterie, 365 jours par an)

- 153 300 jours/homme de patrouille pour la surveillance des principaux points de passage de la frontière (3 compagnies d'infanterie effectuent chacune 4 patrouilles, avec 35 hommes par patrouille, 365 jours par an)
- 56 210 jours/homme pour la capacité d'intervention rapide visant à éviter, par la prévention et la dissuasion, que d'éventuels problèmes de sécurité ne dégénèrent en situations dangereuses (2 compagnies de 77 hommes chacune, 365 jours par an)
- 7 200 jours/homme d'opérations (4 opérations par mois, pendant 12 mois, à raison de 150 hommes par opération) et 3 600 jours/homme d'opérations intégrées avec la Police nationale haïtienne en première ligne : patrouilles tactiques préventives conjointes, opérations tactiques dirigées contre des criminels ou des insurgés et opérations stratégiques (4 opérations par mois, pendant 12 mois, à raison de 75 membres de la police des Nations Unies par opération)
- Appui opérationnel à la Police nationale haïtienne, pour la gestion des troubles civils et les opérations antiémeutes
- Appui opérationnel à la Police nationale haïtienne, grâce à la colocation de membres de la police des Nations Unies dans 47 postes de la Police nationale haïtienne dans l'ensemble du pays
- Opérations conjointes MINUSTAH/Police nationale haïtienne à des fins de renseignements (collecte et analyse) pour la Police nationale haïtienne
- Appui technique et logistique à la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et à la Police nationale haïtienne, aux fins du stockage et de la cession ou de la destruction des armes réunies
- Supervision et encadrement de 2 000 anciens éléments armés dans 5 centres de réinsertion
- Fourniture de vivres, éducation civique, services médicaux, évaluation et orientation, aiguillage en matière d'éducation, et d'emploi et indemnités de transition à 800 anciens éléments armés (membres de bandes armées et soldats), dans 2 centres de démobilisation et d'orientation en vue de la réinsertion
- Définition des compétences nécessaires et de possibilités de réinsertion pour 500 anciens agents de police qui n'ont pas été certifiés
- Exécution de 50 projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre pour la reconstruction d'infrastructures (projets à effet rapide) pour contribuer à la réconciliation et à la réinsertion sociale de 4 000 membres de bandes armées, y compris les femmes et les enfants associés à ces bandes
- Mise au point, coordination et mise en œuvre de projets communautaires palliatifs pour 5 000 personnes, dont d'anciens éléments armés ou membres de collectivités ayant porté des armes, en collaboration avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies (projets d'infrastructure et travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre, appui aux microentreprises, et appui à la formation et à des programmes d'éducation de courte durée)
- Réunions bimestrielles du groupe de travail sectoriel du Cadre de coopération intérimaire sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, en vue d'harmoniser la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et de l'insérer dans la stratégie de relèvement d'Haïti
- Présentation à la Commission nationale pour le désarmement, aux institutions financières internationales, aux organisations internationales de développement, aux organisations non gouvernementales et aux donateurs de rapports sur les flux d'armes, en vue d'appuyer les activités visant à réduire la violence
- Conseils à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sur le contrôle des armes légères et de petit calibre et des activités de désarmement, appui logistique et formation correspondants

- Programmes de sensibilisation et de mobilisation de la population dans 10 départements, en vue notamment de promouvoir l'acceptation générale du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de susciter un appui en sa faveur aux niveaux national, régional et local, en particulier, pour encourager les femmes à y prendre part, en tant qu'agentes du changement pour la paix
- Organisation de 10 ateliers locaux et d'un atelier national réunissant une grande partie de la société haïtienne, pour promouvoir un dialogue national sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et la réduction de la violence
- Conseils à la Police nationale haïtienne sur la mise en œuvre du cadre législatif sur le contrôle et le mouvement des armes légères, y compris la création d'une base de données nationale
- Organisation de 16 projets communautaires de désarmement fondés sur la formule « armes en échange d'activités de développement » dans le contexte du processus communautaire de désarmement, en partenariat avec des comités locaux, des groupes de femmes et d'autres partenaires, en vue de mettre en place des institutions communautaires disposant de moyens pour réduire la violence
- Programme national d'information multimédia visant à promouvoir le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et à endiguer la violence, en collaboration avec les autorités haïtiennes : émissions télévisées (217 minutes par mois), émissions radiophoniques (250 minutes par mois), prospectus (2 500 par mois), panneaux d'affichage (6 par mois), banderoles (24 par mois), affiches (2 500 par mois), tee-shirts (2 000 par mois) et représentations théâtrales (5 par mois)
- Organisation de quatre séminaires de formation à l'intention de 50 journalistes locaux en vue de les familiariser avec les méthodes et pratiques journalistiques de base à suivre pour rapporter l'information sur les programmes de réinsertion et sur le maintien de l'ordre et la justice
- Organisation, à l'intention de 50 responsables d'organisations non gouvernementales et personnes influentes, d'un séminaire d'information sur la création d'une culture de la paix

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Progrès sur la voie de la réforme et de la restructuration de la Police nationale haïtienne

2.2.1 Les 191 commissariats de police sont tous dotés d'effectifs et sont tous certifiés comme étant opérationnels (contre 165 en 2005/06 et aucun en 2004/05).

2.2.2 Approbation finale par les autorités haïtiennes du plan de réforme de la Police nationale

Produits

- Réunions hebdomadaires avec le Conseil supérieur de la Police nationale haïtienne sur la restructuration et la réforme de la force
- Réunions mensuelles avec le Ministre haïtien de la justice pour établir des projets de modification des lois visant à appuyer la réforme de la Police nationale haïtienne
- Vérification des antécédents de 1 500 agents de police en exercice et de 1 800 nouvelles recrues
- Certification provisoire de 1 000 agents de police
- Conseils à la Police nationale haïtienne sur l'élaboration de directives concernant le recrutement, la vérification des antécédents, la certification et la formation des agents de police
- Réunions officielles bimensuelles et réunions officieuses bihebdomadaires avec la Police nationale haïtienne (au quartier général et dans les régions) sur l'état de la restructuration et de la réforme de la police

- Conseils à la Police nationale haïtienne sur les opérations de police, les enquêtes, l'organisation de patrouilles pour la surveillance de proximité et l'exécution de programmes spéciaux, une attention particulière étant accordée aux droits des femmes et à la violence sexuelle
- Conseils à la Police nationale haïtienne sur l'élaboration de procédures opérationnelles spéciales et la création d'installations pour le traitement des femmes victimes d'actes de violence
- Conseils à la Direction centrale de la police judiciaire, à la Direction centrale des renseignements généraux, au Service de protection des hautes personnalités et à la Direction centrale de la police administrative sur la restructuration et la réforme
- Conseils à l'Académie de Police nationale haïtienne sur la formation d'un millier d'agents de police, y compris la formation de base, la « formation des formateurs » et la formation à la gestion des officiers de police de rang élevé
- Programme de recyclage sur le terrain à l'intention de 1 067 agents de police en exercice en dehors des zones urbaines
- Collecte et analyse d'informations sur des violations des droits de l'homme commises dans le passé par des membres de la Police nationale haïtienne, à l'appui du processus de vérification des antécédents
- Coordination des réunions bimensuelles du groupe de travail sectoriel du Cadre de coopération intérimaire chargé de la police et de la sécurité
- En collaboration avec le Gouvernement, programme d'information multimédia sur les questions de maintien de l'ordre exécuté à l'échelon national et comprenant des émissions télévisées (180 minutes par mois), la production de prospectus (1 000 par mois) et d'affiches (1 000 par mois) et des émissions radiophoniques (720 minutes par mois)
- Organisation, en coopération avec l'Inspection générale de la Police nationale haïtienne, d'activités de sensibilisation de la population pour promouvoir le fonctionnement continu d'une permanence téléphonique en vue de recueillir les plaintes de la population concernant des agissements répréhensibles de fonctionnaires des secteurs de la justice et de la police et de veiller à ce qu'ils fassent l'objet d'enquêtes, et conseils à ce sujet

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.3 Réforme et renforcement institutionnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Haïti	2.3.1 Réduction du pourcentage de prisonniers en détention provisoire (80 %, contre 85 % en 2005/06 et 98 % en 2004/05) 2.3.2 Augmentation de 50 % du nombre d'affaires réglées dans le respect de la légalité (prisonniers relaxés, ou reconnus coupables et condamnés) (1 500, contre 1 000 en 2005/06 et 500 en 2004/05) 2.3.3 Augmentation de 50 % du nombre d'agents des services pénitentiaires recrutés et ayant bénéficié d'une formation (300, contre 200 en 2005/06 et aucun en 2004/05)

Produits

- Rapport annuel aux autorités haïtiennes, aux donateurs et aux autres partenaires intéressés sur le fonctionnement du système judiciaire
- Rapports trimestriels aux autorités haïtiennes, aux donateurs et aux autres partenaires intéressés sur des questions thématiques telles que la coopération entre la police et le secteur de la justice, l'administration de la justice et la défense et la promotion des droits des femmes
- Avis aux autorités haïtiennes sur la réforme législative et les lois qui doivent être amendées et promulguées immédiatement (par exemple, celles concernant le Conseil supérieur de la magistrature, le statut des magistrats et l'École de la magistrature) ou qui doivent être rendues conformes à divers traités internationaux et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés par Haïti (comme le Code pénal et le Code de procédure), et recommandations en vue de leur amendement et de leur promulgation d'urgence
- Encadrement de 20 procureurs, 20 juges d'instruction et 20 juges de première instance et conseils à leur intention sur tous les aspects de la procédure pénale, y compris l'application rapide de procédures régulières dans les affaires impliquant une détention prolongée
- Conseils aux associations juridiques, aux groupes de la société civile et aux organismes de défense des droits de l'homme sur les moyens de contrôler les procédures judiciaires et d'en rendre compte publiquement
- Conseils aux organismes gouvernementaux compétents sur divers mécanismes permettant de lutter contre l'impunité, tels que le contrôle des antécédents des magistrats et la mise en place de mécanismes de justice provisoire tels qu'une Commission Vérité et Réconciliation ou des tribunaux spéciaux pour les violations graves des droits de l'homme, etc.
- Organisation de 6 stages de formation à l'intention de membres du personnel judiciaire sur les questions touchant la justice pénale
- Conseils à la Police nationale haïtienne, aux procureurs et aux juges d'instruction sur l'amélioration du fonctionnement du système de justice pénale, notamment grâce à la participation à des réunions de coordination mensuelles entre la Police nationale haïtienne, les procureurs et les juges d'instruction
- Mise au point, en coordination avec les autorités haïtiennes, d'un mécanisme national permettant de traiter les affaires de détention prolongée en attente
- Conseils aux autorités haïtiennes et au Parlement sur la fourniture d'une aide juridictionnelle aux indigents dans le cadre d'un système convenu en la matière à l'échelon national
- Réunions mensuelles avec des acteurs internationaux et nationaux, dont des organisations féminines et des organisations de protection de l'enfance, sur la réforme du système judiciaire et les questions pénitentiaires dans le contexte du groupe de travail sectoriel du Cadre de coopération intérimaire chargé de la justice et des droits de l'homme
- Conseils aux autorités pénitentiaires sur la gestion et la sécurité des prisons, ainsi que sur les mécanismes d'audit et de transparence
- Mise au point d'un programme de formation spécialisée à l'intention de 300 nouveaux agents des services pénitentiaires
- Organisation de 3 stages de formation de formateurs en vue du perfectionnement de 8 formateurs du système pénitentiaire
- Organisation de 3 stages de formation de formateurs en vue de l'orientation de 8 formateurs du système pénitentiaire

-
- Organisation de 3 stages de formation de formateurs aux fonctions d'inspecteur et de superviseur à l'intention de 8 formateurs du système pénitentiaire
 - En coordination avec des membres de la société civile, campagne d'information destinée à mieux faire connaître les principes fondamentaux et les droits liés à l'administration de la justice et comprenant des émissions télévisées (217 minutes par mois) et des émissions radiophoniques (250 minutes par mois), 30 communiqués radio pour encourager tous les Haïtiens à participer à la mise en place et au fonctionnement de leur système judiciaire, 2 courts métrages vidéo à l'intention des jeunes destinés à être diffusés à la télévision ou sur DVD, pour promouvoir le respect des droits de l'homme et de la justice
-

Facteurs externes : Les donateurs fourniront des contributions volontaires à l'appui de la planification et de l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et exécuteront des programmes coordonnés permettant d'appuyer, par des ressources et une assistance technique, la réforme de la Police nationale haïtienne et des secteurs judiciaire et pénitentiaire; les parties prenantes à tous les niveaux continueront de coopérer.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 – sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

Catégorie											Total
I. Contingents											
Effectif approuvé 2005/06 ^a											7 500
Effectif proposé 2006/07 ^a											7 500
Variation nette											–
II. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2005/07 ^b											897
Effectif proposé 2006/07 ^b											897
Variation nette											–
III. Unités de police constituées											
Effectif approuvé 2005/06 ^c											1 000
Effectif proposé 2006/07 ^c											1 000
Variation nette											–
	Personnel recruté sur le plan international								Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			Total
IV. Personnel civil											
Bureau du Commandant de la Force ^d											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	–	–	1	1	–	3	4	–	7
Effectif proposé 2006/07	–	1	–	–	1	1	–	3	4	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	5	–	1	1	–	8	3	–	11
Effectif proposé 2006/07	–	1	5	–	1	1	–	8	3	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	3	–	1	–	–	4	3	–	7
Effectif proposé 2006/07	–	–	3	–	1	–	–	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la justice											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	6	6	–	1	–	14	22	8	44
Effectif proposé 2006/07	–	1	6	6	–	1	–	14	22	8	44
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Catégorie											Total
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2	3	–	1	–	6	30	20	56
Effectif proposé 2006/07	–	–	2	3	–	1	–	6	30	20	56
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2005/06 ^d	–	3	16	9	3	4	–	35	62	28	125
Effectif autorisé 2006/07 ^d	–	3	16	9	3	4	–	35	62	28	125
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total général (I-IV)											
Effectif approuvé 2005/06 ^{a, b, c, d}											9 522
Effectif proposé 2006/07 ^{a, b, c, d}											9 522
Variation nette											–

^a Comprend le personnel militaire temporaire (750 hommes) durant la période électorale et la période de transition qui suivra.

^b Comprend 150 postes temporaires pour des membres de la police des Nations Unies durant la période électorale et la période de transition qui suivra.

^c Comprend 125 postes temporaires pour les membres des unités de police constituées durant la période électorale et la période de transition qui suivra.

^d Comprend 2 postes temporaires (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Justification

• Personnel recruté sur le plan international

Dans la Section des affaires juridiques, suite au déclassement du poste de conseiller juridique principal de D-1 à P-5 dans le projet de budget pour 2005/06, il est proposé de déclasser à P-4 le deuxième poste P-5 de la section.

Composante 3 : droits de l'homme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en Haïti, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants	3.1.1 Les institutions nationales de protection des droits de l'homme enregistrent tous les cas signalés de violation des droits de l'homme dans une base de données nationale (contre aucun en 2005/06 et 2004/05). 3.1.2 Augmentation de 20 % du nombre de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête par les institutions haïtiennes de protection des droits de l'homme (325 cas contre 270 en 2005/06 et 215 en 2004/05)
<i>Produits</i>	
• Rapports mensuels aux autorités haïtiennes et aux partis politiques, aux organisations non gouvernementales internationales et locales et aux donateurs sur la situation en matière de droits de l'homme dans l'ensemble du pays • Un rapport thématique sur des questions spécifiques en matière de droits de l'homme, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies • En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, conseil aux autorités haïtiennes sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment sur les enquêtes relatives aux violations de ces droits • Conseils à la Police nationale haïtienne sur la prise en compte des questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre de la planification et de la mise en application des procédures de sélection des agents de police • Conseil aux institutions nationales de protection des droits de l'homme sur la gestion d'une base de données nationale relative aux violations des droits de l'homme • Conseil aux autorités haïtiennes et coordination avec les donateurs sur la création de 10 centres d'accueil des femmes et des enfants victimes d'actes de violence • Organisation dans 3 départements de cours de recyclage sur les droits fondamentaux, y compris les droits des femmes et des enfants, à l'intention de 90 fonctionnaires des institutions de maintien de l'ordre (policiers, gardiens de prison et juges) • Organisation dans 3 départements d'un programme de formation des formateurs sur les droits fondamentaux, y compris les droits des femmes et des enfants, à l'intention de 100 représentants d'organisations locales de défense des droits de l'homme • Conseils, en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur l'établissement de rapports à l'intention des responsables gouvernementaux chargés de soumettre des rapports aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme • Organisation d'un stage de formation sur les enquêtes spéciales en cas de violation des droits de l'homme, y compris d'actes de violence contre les femmes, à l'intention de 30 membres de la Police nationale haïtienne et de 15 représentants d'organisations non gouvernementales locales	

- Organisation de 2 stages de formation à l'intention des parlementaires sur la façon d'appliquer dans le domaine législatif les normes relatives aux droits fondamentaux, une attention particulière étant accordée aux droits des femmes et des enfants
- Conseils aux autorités haïtiennes, en coordination avec les institutions locales et internationales de protection des droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur l'élaboration d'un plan d'action national relatif aux droits fondamentaux, y compris les droits des femmes et des enfants
- Coordination des réunions mensuelles du groupe de travail sectoriel du Cadre de coopération intérimaire chargé de la justice et des droits de l'homme
- Renvoi de 60 cas individuels de violation des droits de l'homme aux mécanismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, tels que les Rapporteurs spéciaux et les groupes de travail du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'expert indépendant pour Haïti
- Organisation, en coordination avec des partenaires locaux et les fonds, programmes et organismes des Nations Unies (en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) de trois journées internationales relatives aux droits de l'homme célébrées dans toutes les agglomérations importantes
- Création, en coopération avec les autorités haïtiennes, les institutions de la société civile et l'UNICEF, d'un réseau national d'appui à la mise en place d'un mécanisme de suivi, d'établissement de rapports et de vérification concernant les cas de recrutement d'enfants par des groupes armés et de violation des droits des enfants dans les situations de conflit armé
- Suivi de la situation des enfants dans les conflits armés et établissement de rapports à ce sujet à l'intention du Conseil de sécurité et des États Membres, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Lancement, en coordination avec des partenaires nationaux et internationaux, d'un programme national d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'homme tenant compte des sexospécificités, au moyen notamment d'émissions télévisées (435 minutes par mois) et radiophoniques (500 minutes par mois), d'affiches (1 000 par mois), de prospectus (1 000 par mois) et de représentations théâtrales (5 par mois)

Facteurs externes : Les parties prenantes s'engageront à mener des enquêtes sur les violations des droits de l'homme et à engager des poursuites conformément aux normes internationales et en coopération avec les organismes internationaux; elles seront disposées à engager un dialogue avec le Gouvernement sur les questions relatives aux droits de l'homme; elles continueront à coopérer à tous les niveaux.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 – droits de l'homme

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel		
Section des droits de l'homme										
Effectif approuvé 2005/06	–	1	5	12	–	1	–	19	24	48
Effectif proposé 2006/07	–	1	5	12	–	1	–	19	24	48
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international								Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	
Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			Total
Groupe de la protection de l'enfance											
Effectif approuvé 2005/06	—	—	1	—	—	—	—	1	2	—	3
Effectif proposé 2006/07	—	—	1	—	—	—	—	1	3	1	5
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2
Groupe de l'égalité des sexes											
Effectif approuvé 2005/06	—	—	1	1	—	—	—	2	5	—	7
Effectif proposé 2006/07	—	—	1	1	—	—	—	2	5	—	7
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total											
Effectif approuvé 2005/06	—	1	7	13	—	1	—	22	31	5	58
Effectif proposé 2006/07	—	1	7	13	—	1	—	22	32	6	60
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

- **Administrateur recruté sur le plan national : 1 poste supplémentaire**
- **Volontaires des Nations Unies : 1 poste supplémentaire**

Suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1612 (2005), il est proposé de créer 2 postes de conseiller en matière de protection de l'enfance (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) au Groupe de la protection de l'enfance. Les conseillers seront chargés de mettre en place et de gérer un mécanisme systématique de suivi et d'établissement de rapports sur tous les aspects de la question des enfants dans les conflits armés, d'établir et de gérer le secrétariat de ce mécanisme, de former des partenaires dans les institutions nationales et dans la société civile à l'application des normes de suivi, de vérifier les informations sur les violations des droits de l'homme obtenues de partenaires, de veiller à ce que les mesures voulues soient prises dans les cas de violation des droits de l'homme au sujet desquels des informations sont disponibles et d'assurer la liaison avec les réseaux de la société civile dans les régions. Le conseiller national en matière de protection de l'enfance contribuera également au transfert de compétences à la société civile et au renforcement des capacités des institutions nationales.

Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès en matière de relèvement économique et de réduction de la pauvreté en Haïti	4.1.1 Amélioration de l'indice de développement humain (48 %, contre 47 % en 2005/06 et 46 % en 2004/05) 4.1.2 Augmentation de 19 % du taux d'emploi dans les groupes socioéconomiques les plus pauvres (160 000 mois de travail, contre 134 000 en 2005/06 et 101 000 en 2004/05) 4.1.3 Création de 10 comités départementaux et de 69 comités communaux de planification préalable aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets (contre 8 comités départementaux et 39 comités communaux en 2005/06 et 4 comités départementaux et 19 comités communaux en 2004/05)

Produits

- Conseil aux autorités haïtiennes sur le passage du Cadre de coopération intérimaire à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté fondée sur les objectifs de développement du Millénaire, en passant par la révision du Cadre de coopération intérimaire et de l'établissement d'un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- Participation aux réunions périodiques du groupe des donateurs pour aider à coordonner l'action internationale dans le contexte du Cadre de coopération intérimaire et de mobiliser des fonds supplémentaires en vue de son application
- Conseils aux responsables haïtiens sur la création de trois comités de coordination départementaux
- Conseils aux trois comités de coordination départementaux sur la planification, la coordination et la fourniture d'une aide de base dans le domaine humanitaire et dans celui du développement
- Rapports d'évaluation conjoints trimestriels établis par des missions d'évaluation de la situation humanitaire effectuées en coopération avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, en particulier dans des zones d'accès difficile
- Mise en service d'un centre de gestion de l'information, y compris un site Web spécial, sur la situation humanitaire des groupes vulnérables et diffusion d'informations aux organisations d'aide humanitaire, aux autorités haïtiennes et aux donateurs
- Réunions mensuelles avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs, la société civile et les autorités locales, sur les plans d'aide humanitaire et de développement et l'accès des femmes à l'aide humanitaire et à l'aide au développement
- Organisation de 10 ateliers (un par département) sur la gestion des catastrophes naturelles à l'intention des autorités locales et des organisations d'aide humanitaire
- Fourniture aux autorités haïtiennes, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, de conseils sur l'élaboration de stratégies visant à aider les populations affectées par des catastrophes naturelles et des catastrophes provoquées par l'homme, notamment des conseils post-traumatiques

- Fourniture aux autorités haïtiennes, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, de conseils sur l'élaboration de stratégies nationales transparentes et faisant appel à la participation pour lutter contre la propagation du VIH/sida, notamment dans les prisons, et parmi les membres de la Police nationale haïtienne, des anciens groupes armés et de la population civile
- Création, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités haïtiennes, d'un plan d'intervention des Nations Unies en cas d'urgence coordonné avec le plan d'intervention national
- Programme d'information à l'échelle du pays sur l'aide humanitaire et le développement, notamment au moyen d'émissions télévisées (435 minutes par mois), d'émissions radiophoniques (500 minutes par mois), de prospectus (1 000 par mois), d'affiches (1 000 par mois) et de représentations théâtrales (5 par mois)
- Organisation de deux séminaires de sensibilisation à l'intention d'une centaine de journalistes locaux, notamment des femmes, sur le Cadre de coopération intérimaire et les questions d'aide humanitaire et de développement

Facteurs externes : Il n'y aura pas de catastrophes naturelles majeures ayant des répercussions sur la situation humanitaire; les donateurs verseront ponctuellement les fonds annoncés; les parties prenantes à tous les niveaux continueront à coopérer.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4 – coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	
Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel		Total
Section de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement										
Effectif approuvé 2005/06	–	–	5	1	–	1	–	7	3	11
Effectif proposé 2006/07	–	–	5	1	–	1	–	7	3	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida										
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	–	–	–	–	1	3	6
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	–	–	–	–	1	3	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total										
Effectif approuvé 2005/06	–	–	6	1	–	1	–	8	6	17
Effectif proposé 2006/07 ^b	–	–	6	1	–	1	–	8	6	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 5 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique et administratif efficace et rationnel	5.1.1 Réduction de 15 % du nombre d'accidents mettant en cause des véhicules appartenant aux Nations Unies (327 accidents contre 385 en 2005/06 et 453 en 2004/05) 5.1.2 Accroissement de 6% du temps de bon fonctionnement des systèmes informatiques (90% contre 85% en 2005/06 et 80% en 2004/05) 5.1.3 Accès accru aux services médicaux (24 heures/7 jours par semaine) contre 8 heures/5 jours en 2005/06 et en 2004/05) 5.1.4 Respect de 50 % des normes environnementales du Département des opérations de maintien de la paix et de Haïti 5.1.5 Réduction de 7,35 dollars du coût moyen d'un transfert bancaire

Produits

Amélioration des services

- Installation sur tous les véhicules de l'ONU de livres de bord sur le kilométrage et la consommation de carburant
- Mise en place de systèmes de gestion en réseau et de redondances dynamiques pour suivre et diagnostiquer les erreurs dues à l'arrêt des systèmes informatiques et améliorer la connectivité
- Fourniture de services médicaux 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine au siège de la Mission (Port-au-Prince) et dans les trois sièges régionaux (Gonaïves, Les Cayes et Cap Haïtien)
- Mise en place d'un programme relatif au respect des normes environnementales
- Installation d'un système de transfert électronique de fonds

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Relève d'un effectif moyen de 7 500 militaires, 1 000 membres d'unités de police constituées et 897 membres de la police civile
- Vérification, surveillance et inspection de tout le matériel appartenant aux contingents et des éléments de soutien autonome afférents à 7 500 militaires et 1 000 membres d'unités de police constituées
- Entreposage et fourniture de rations et livraison en gros de l'eau pour un effectif moyen de 7 500 militaires et 1 000 membres d'unités de police constituées dans 25 emplacements
- Administration des contrats d'un effectif moyen comprenant 510 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 072 fonctionnaires recrutés et 189 Volontaires des Nations Unies
- Mise en place d'un programme concernant la conduite et la discipline à l'intention de l'ensemble des militaires, des membres d'unités de police et du personnel civil, y compris la formation, la prévention, la surveillance et les mesures disciplinaires

Installations et infrastructure

- Entretien de 40 locaux de la Mission utilisés par du personnel militaire/unités de police constituées, 68 utilisés par les membres de la police et le personnel civil des Nations Unies à Port-au-Prince et dans 10 districts et appui à l'entretien de 50 locaux loués conjointement utilisés par les membres de la police des Nations Unies
- Entretien des services d'assainissement pour l'ensemble des locaux, y compris l'évacuation des eaux usées, le ramassage et l'évacuation des ordures conformément au protocole sur l'environnement
- Exploitation et entretien de 152 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et administration d'un contrat pour une centrale clefs en main pour l'approvisionnement en électricité de toutes les installations de la Mission
- Entretien de 31 sources d'approvisionnement en eau, 9 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU et d'une usine d'embouteillage
- Entretien, amélioration et rénovation de 365 kilomètres de route et de 7 ponts, d'infrastructures d'aviation/navigation sur 30 sites d'atterrissage pour hélicoptères, dont 8 pouvant être utilisés la nuit, et de 8 installations portuaires et quais
- Développement de moyens SIG (système d'informations géographiques), mise à jour de 25 fichiers, création de 8 fichiers en coopération avec les autorités locales, fabrication de 2 000 cartes et développement d'une cartothèque basée sur le Web
- Installation de systèmes de protection contre les incendies dans 15 emplacements

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 921 véhicules dans 9 garages
- Service quotidien de navette, 7 jours par semaine, pour 350 utilisateurs (personnel international et national, Volontaires des Nations Unies, membres de la police civile et officiers)

Transports aériens et sécurité aérienne

- Gestion et exploitation de 9 hélicoptères militaires et 2 hélicoptères civils et d'un avion dans trois emplacements
- Création d'une installation d'observation et de prévision météorologiques dans 7 emplacements
- Fourniture 24 heures sur 24 d'un appui aux opérations aériennes, y compris la recherche, le sauvetage et les vols de nuit

Transmissions

- Gestion et exploitation d'un réseau de communication composé d'une station terrienne principale à Port-au-Prince et de 22 sites éloignés, ainsi que de 22 réseaux téléphoniques PABX, et d'un réseau de communication radio numérique UHF composé de 1 800 postes de radio portatifs, de 550 radios mobiles et de 80 stations fixes, d'un réseau de communication radio bidirectionnel UHF/HF composé de 18 répéteurs, 24 stations fixes, 603 radios mobiles (UHF et HF) et 827 postes portatifs (UHF)

Informatique

- Gestion d'un réseau local pour 22 emplacements, de 1 633 ordinateurs de bureau, 535 ordinateurs individuels, 741 imprimantes et 102 serveurs

Services médicaux

- Exploitation et gestion de 24 centres de consultation de niveau 1, d'un centre médical de niveau 2, d'un centre médical de niveau 3 et d'un centre médical de niveau 4 fournissant des services médicaux 24 heures sur 24 à tout le personnel de la Mission, ainsi qu'au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Établissement d'un laboratoire central à Port-au-Prince et de services de laboratoire de base dans les 3 régions
- Gestion de moyens d'évacuation sanitaire par voie aérienne et terrestre dans toute la zone de la Mission pour tout le personnel des Nations Unies, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne du centre médical de niveau 1 vers le centre médical de niveau 2 et du centre médical de niveau 2 vers le centre médical de niveau 3 ou 4
- Exploitation et gestion de moyens de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel, notamment par la diffusion de l'information entre collègues

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24 pour le personnel international de la Mission, notamment la protection des hauts fonctionnaires, ainsi que des installations des Nations Unies et des sites de résidence
- Enquêtes menées, conjointement avec d'autres composantes de la Mission, sur les incidents et accidents mettant en cause du personnel des Nations Unies ou des biens de la Mission
- Mise en œuvre et mise à jour du plan de sécurité

Facteurs externes : Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité			
								Total partiel		
Équipe sur la conduite et la discipline^a										
Effectif approuvé 2005/06	–	–	3	1	1	–	–	5	2	7
Effectif proposé 2006/07	–	–	3	1	1	–	–	5	2	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité										
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2	14	45	1	–	62	139	201
Effectif proposé 2006/07	–	–	2	14	45	1	–	62	164	226
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	25	25
Bureau du chef de l'administration										
Effectif approuvé 2005/06 ^b	–	1	3	7	21	–	–	32	23	55
Effectif proposé 2006/07 ^b	–	1	3	7	21	–	–	32	23	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs										
Effectif approuvé 2005/06 ^c	–	–	7	19	39	7	–	72	58	148
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	7	20	39	7	–	73	411	505
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	353	357
Services d'appui intégrés										
Effectif approuvé 2005/06 ^d	–	–	11	28	118	5	–	162	252	508
Effectif proposé 2006/07 ^e	–	–	10	29	114	5	–	158	286	539
Variation nette	–	–	(1)	1	(4)	–	–	(4)	34	31
Total										
Effectif approuvé 2005/06 ^{a, b, c, d}	–	1	26	69	224	13	–	333	474	919
Effectif proposé 2006/07 ^{a, b, c, e}	–	1	25	71	220	13	–	330	886	1 332
Variation nette	–	–	(1)	2	(4)	–	–	(3)	412	413

^a Inclut les postes temporaires pour l'Équipe sur la conduite et la discipline, financés au titre de l'assistance temporaire générale.

^b Inclut 3 postes temporaires (2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) financés au titre de l'assistance temporaire générale.

^c Inclut 7 postes temporaires (4 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) financés au titre de l'assistance temporaire générale.

^d Inclut 53 postes temporaires (10 agents du Service mobile, 11 administrateurs recrutés sur le plan national, 15 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 17 Volontaires des Nations Unies) financés au titre de l'assistance temporaire générale.

^e Inclut 50 postes temporaires (9 agents du Service mobile, 11 administrateurs recrutés sur le plan national, 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 16 Volontaires des Nations Unies) financés au titre de l'assistance temporaire générale.

Justification

• **Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes**

Une diminution nette de 3 postes résulte de la suppression d'un poste (P-4), de la conversion de 5 postes (1 P-3 et 4 postes du Service mobile) en postes de personnel recruté sur le plan national et la création de 3 postes (P-3).

Dans les services administratifs, il est proposé de créer au sein de la Section des services généraux, un poste de spécialiste de l'environnement (P-4), qui sera chargé d'appliquer le programme de la Mission pour le respect des normes environnementales. Il/elle propose des mesures ou des orientations, conformément aux normes en matière d'environnement édictées par le pays et le Département des opérations de maintien de la paix; coordonne les activités de toutes les composantes de la Mission liées au respect des normes environnementales; évalue l'état de l'environnement et applique les procédures de suivi et d'évaluation; veille au respect des règles appropriées pour l'évacuation des déchets; élabore un plan d'action sur l'environnement; établit des rapports d'ensemble sur les activités menées dans tous les emplacements pour respecter les normes en matière d'environnement; élabore et dispense une formation sur les normes relatives à l'environnement.

Dans la Section des services d'appui intégrés, la réduction nette de 4 postes s'explique par la suppression d'un poste (P-4), la conversion de cinq postes (1 P-3 et de 4 postes d'agents du Service mobile) en postes pour le personnel recruté sur le plan national et la création de 2 postes (P-3).

Au Centre commun d'opérations logistiques, il est proposé, étant donné que la Mission passe à la phase d'exécution et dans un souci d'efficacité, de supprimer 1 poste de spécialiste des opérations logistiques (P-4) en convertissant 1 poste d'assistant spécialiste du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) dans la Section du contrôle des mouvements, 1 poste de spécialiste de la gestion des véhicules (agent du Service mobile) et 2 postes de mécanicien automobile (agents du Service mobile) dans la Section des transports et 1 poste de spécialiste des approvisionnements (P-3) dans la Section des approvisionnements en postes de personnel recruté sur le plan national.

Dans la Section de l'aviation, 1 spécialiste de l'assurance de qualité et de la normalisation (P-3) et 1 spécialiste des services d'appui aérien/au sol (P-3) seront nécessaires pour améliorer la sûreté et la sécurité des opérations aériennes et sur les terrains d'aviation. Le spécialiste de l'assurance de qualité et de la normalisation sera responsable de l'assurance de qualité et du contrôle de qualité; il est chargé de vérifier que les prestations des entrepreneurs et les services fournis sont conformes aux lettres d'attribution et que les opérations d'aviation se conforment aux politiques et réglementations nationales, internationales et des Nations Unies relatives aux opérations aériennes. La Section des opérations aériennes ne dispose pas actuellement de poste pour ces fonctions. Le spécialiste des services d'appui aérien/au sol sera chargé de la formulation de politiques et procédures, conformément aux réglementations, normes et politiques nationales ainsi qu'aux normes relatives aux opérations sur les terrains d'aviation, afin de réduire le risque d'incidents et d'accidents graves. Actuellement, la Section des opérations aériennes ne dispose pas de poste pour ces fonctions. Il est également proposé de créer, au Centre d'opérations aériennes de la Mission, 1 poste d'assistant spécialisé dans les opérations aériennes (agent du Service mobile), ce poste avait précédemment été autorisé en tant que poste temporaire financé au titre de l'assistance temporaire générale compte tenu du caractère récurrent de ces fonctions qui sont liées à la sûreté et à la sécurité des opérations aériennes de la Mission 24 heures sur 24. L'assistant spécialisé dans les opérations aériennes coordonne, gère et contrôle les vols de la Mission, y compris les procédures d'urgence, les opérations aériennes de nuit et les vols d'entraînement de nuit. Ce poste est nécessaire afin de se conformer aux spécifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) relatives aux limitations en ce qui concerne le temps de service

du personnel des opérations en vol. relatives aux limitations en ce qui concerne le temps de service du personnel des opérations en vol. Compte tenu de la taille de la flotte, du nombre de terrains d'atterrissage, et de la nature des opérations menées, qui comprennent des vols de nuit pour des opérations militaires, il est également proposé de reclasser le poste de chef, Groupe de la conformité technique et de l'assurance de qualité de la classe P-2 à la classe P-3 afin de se conformer aux directives en matière de personnel données dans les normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires de l'ONU. En plus d'être responsable de l'assurance de qualité, le/la titulaire du poste s'occupe des questions concernant les achats, l'établissement du budget, les finances, la comptabilité du carburant, le suivi et l'enregistrement des heures de vol.

• **Personnel recruté sur le plan national : 412 postes supplémentaires**

L'augmentation nette de 422 postes résulte de la création de 407 postes (5 administrateurs recrutés sur le plan national et de 402 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de la conversion de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan international en postes d'administrateur recruté sur le plan national (1 administrateur recruté sur le plan national et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Dans la Section de la sécurité, 25 postes supplémentaires d'agent de la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont nécessaires en raison de la situation qui règne dans le pays qui se trouve actuellement en phase de sécurité 3. Ces agents de la sécurité supplémentaires seront affectés aux installations supplémentaires dans lesquelles la Mission a récemment emménagé; à la deuxième entrée établie à la base logistique à Port-au-Prince et au bâtiment abritant le Bureau du Représentant spécial à la suite de l'installation de nouvelles caméras de surveillance et de moyens de défense des périmètres.

Dans la Section des services administratifs, il est proposé de créer 353 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Dans la Section des services généraux, il est proposé de créer 350 postes d'interprète (agents des services généraux recrutés sur le plan national) dont 220 ont déjà été inscrits au budget de 2005/06 au titre de contrats de louage de services pour fournir un appui aux composantes militaires et de police de la Mission au cours de leur interaction avec la population qui, en majorité parle créole. L'augmentation de 130 interprètes qui sont nécessaires en sus des 220 interprètes externalisés déjà inscrits au budget pour 2005/06 tient à la nouvelle conception des opérations des composantes militaires et de police, le but étant d'assurer le maintien de l'ordre au sein de la communauté elle-même, en plaçant les policiers des Nations Unies dans les commissariats de la Police nationale haïtienne dans tout le pays, en assurant une plus grande interaction avec la population pour traquer les éléments criminels dans les zones de taudis à population dense et améliorer leurs relations avec la population. Les patrouilles des unités de police constituées se composent maintenant de 4 groupes de 5 officiers de police avec un interprète pour chaque groupe au lieu d'un interprète pour un groupe de 20 officiers de police comme dans le schéma précédent. En tout, 150 interprètes travailleront avec les contingents militaires, 180 travailleront avec la Police des Nations Unies et 20 avec les unités de police constituées. Un montant de 2 488 700 dollars est prévu dans le budget pour 2005/06 pour couvrir les dépenses à la rubrique fournitures, services et matériel divers pour le recrutement externalisé de 220 interprètes à un coût de 943 dollars par interprète et par mois. Une analyse coût-efficacité montre toutefois que le recrutement de 350 interprètes en tant que personnel recruté sur le plan national à la classe de GS2/2 reviendrait à un coût de 807 dollars par interprète et par mois, y compris le coût de 5 agents supplémentaires (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) dans les Sections des finances, du personnel et des services généraux, qui seront nécessaires pour la gestion des contrats de ce personnel.

Compte tenu de la création envisagée de 350 postes d'interprète, 1 poste supplémentaire d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera également nécessaire dans la Section des services généraux et 2 postes supplémentaires d'assistants des ressources humaines (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront nécessaires pour la Section du personnel.

Dans les Services d'appui intégré, l'augmentation de 34 postes (6 administrateurs recrutés sur le plan national et 28 agents des services généraux recrutés sur le plan national) tient à la conversion de 5 postes d'administrateurs recrutés sur le plan international en personnel recruté sur le plan national (1 administrateur recruté sur le plan national et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et à la création de 29 postes (5 administrateurs recrutés sur le plan national et 24 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour les opérations médicales, aériennes et de transport de la Mission.

Comme indiqué plus haut, le poste d'assistant spécialiste du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) à la Section du contrôle des mouvements et celui d'un spécialiste de la gestion du parc automobile (agent du Service mobile) et ceux de 2 mécaniciens automobiles (agent du Service mobile) à la Section des transports, seront convertis en postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national. Le poste d'un spécialiste des approvisionnements (P-3) dans la Section des approvisionnements sera également converti en un poste pour personnel recruté sur le plan national (administrateur recruté sur le plan national).

Dans la Section des services médicaux, 7 postes supplémentaires (5 fonctionnaires nationaux et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont nécessaires pour réaliser l'objectif consistant à améliorer l'accès aux services médicaux en le portant à 24 heures par jour/7 jours par semaine en 2006/07, contre 8 heures par jour/5 jours par semaine en 2005/06, établir un laboratoire central au sein du service médical de Port-au-Prince et installer des moyens de laboratoire de base dans les trois régions (Cap haïtien, Gonaïves et Les Cayes). Deux médecins (administrateurs recrutés sur le plan national) supplémentaires seront nécessaires pour le service médical de Port-au-Prince et 3 médecins supplémentaires (administrateurs recrutés sur le plan national) et 2 infirmières supplémentaires (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront nécessaires pour les trois régions.

Dans la Section de l'aviation, 3 postes d'assistant spécialiste des opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront nécessaires au Centre d'opérations aériennes de la Mission, l'un d'entre eux était précédemment utilisé comme poste temporaire financé au titre de l'assistance temporaire générale afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des opérations aériennes de la Mission. Les titulaires de ces postes seront chargés de suivre le déroulement des missions aériennes en suivant en temps réel la progression des avions et d'assurer la coordination et les communications entre la Mission et chaque avion pour que les instructions puissent être données et le contrôle nécessaire assuré, notamment durant les interventions d'urgence en avion et les procédures pour la recherche et le sauvetage en cas de disparition ou de perte d'avion.

Dans la Section des transports, il est proposé de créer 20 postes de mécanicien (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui effectueraient toutes les réparations et l'entretien du parc automobile de la Mission dans les neuf garages se trouvant dans le pays en raison de la capacité locale limitée à cet égard, notamment dans les régions. Plusieurs des marques des véhicules composant le parc automobile n'ont pas de concessionnaires à Haïti et la pratique actuelle consistant à recourir aux vendeurs locaux ou à des prestataires individuels pour la réparation et l'entretien des véhicules n'est pas satisfaisante pour plusieurs raisons : la plupart de ces vendeurs se trouvent dans des zones soumises à des restrictions de sécurité, leurs ressources, installations, matériels, main-d'œuvre et stocks de pièces détachées sont limités, le coût de leurs pièces détachées est prohibitif et ils n'ont pas les moyens d'entretenir ou de réparer des véhicules dotés de technologies de pointe telles que les systèmes modulaires à contrôle électronique. Il est proposé par conséquent de recruter et de former 20 agents recrutés sur le plan national afin de renforcer la capacité des garages de la Mission.

- **Volontaires des Nations Unies : 4 postes supplémentaires**

Dans la Section des services administratifs, il est proposé de créer 3 postes. Compte tenu de la création envisagée de 350 postes d'interprète, 1 poste supplémentaire d'assistant financier sera nécessaire à la Section des finances pour faire face à la charge de travail qui augmentera dans le Groupe des salaires et des décaissements, ainsi qu'un poste supplémentaire d'assistant administratif à la Section des services généraux pour assurer la gestion des tours de service et des horaires de travail des 350 interprètes, noter les présences et procéder à l'évaluation de leurs prestations. Un poste d'assistant spécialiste de l'environnement sera également nécessaire à la Section des services généraux pour aider sur le plan administratif et opérationnel le nouveau spécialiste de l'environnement à appliquer le programme de la Mission pour le respect des dispositions concernant l'environnement.

Dans la Section des services d'appui intégrés, il est proposé de créer 1 poste supplémentaire d'assistant des opérations aériennes au Centre des opérations aériennes de la Mission dans la Section des opérations aériennes afin d'améliorer la sûreté et la sécurité 24 heures sur 24 des opérations aériennes de la Mission et se conformer aux directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale en ce qui concerne les limitations du temps de service du personnel des opérations en vol. Il est également proposé de créer 1 poste d'assistant des opérations aériennes au Groupe du terminal aérien, précédemment autorisé en tant que poste temporaire, étant donné la nature récurrente des fonctions exercées qui sont liées à la sûreté et à la sécurité des vols en hélicoptère de la Mission. Il/elle sera chargé(e) d'évaluer et de réévaluer, tous les trois mois, les 90 sites d'atterrissage de la Mission, de déterminer les améliorations à apporter aux sites et les équipements à acquérir, les projets de construction et d'amélioration de sites, de présenter des recommandations sur leur statut de certification et d'établir et exploiter une base de données portant sur l'ensemble des héliports.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05)	Montant alloué ^a (2005/06)	Dépenses prévues (2006/07)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	141 327,5	198 790,0	191 211,9	(7 578,1)	(3,8)
Police civile	28 881,3	46 231,6	47 836,6	1 605,0	3,5
Unités de police constituées	22 641,3	29 776,3	26 967,7	(2 808,6)	(9,4)
Total partiel	192 850,1	274 797,9	266 016,2	(8 781,7)	(3,2)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international ^b	46 684,0	70 460,5	78 207,5	7 747,0	11,0
Personnel recruté sur le plan national ^c	4 638,4	11 994,1	15 500,2	3 506,1	29,2
Volontaires des Nations Unies	4 728,1	7 420,8	7 457,3	36,5	0,5
Total partiel	56 050,5	89 875,4	101 165,0	11 289,6	12,6
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire	906,2	1 598,5	2 531,8	933,3	58,4
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	42,8	283,2	299,0	15,8	5,6
Voyages	1 579,5	1 290,0	969,5	(320,5)	(24,8)
Installations et infrastructures	54 408,0	74 652,1	43 087,4	(31 564,7)	(42,3)
Transports terrestres	19 165,5	8 817,1	8 563,2	(253,9)	(2,9)
Transports aériens	17 088,5	20 853,9	25 378,4	4 524,5	21,7
Transports maritimes ou fluviaux	244,3	205,2	192,0	(13,2)	(6,4)
Transmissions	16 276,7	20 086,0	20 430,0	344,0	1,7
Informatique	8 829,8	4 291,9	4 678,9	387,0	9,0
Services médicaux	4 018,3	5 327,7	6 079,4	751,7	14,1
Matériel spécial	1 987,4	3 747,3	3 788,3	41,0	1,1
Fournitures, services et matériel divers	2 819,1	9 204,7	5 427,1	(3 777,6)	(41,0)
Projets à effet rapide	968,6	1 457,6	2 030,0	572,4	39,3
Total partiel	128 334,7	151 815,2	123 455,0	(28 360,2)	(18,7)
Total brut	377 235,3	516 488,5	490 636,2	(25 852,3)	(5,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	5 347,3	10 235,2	9 413,6	(821,6)	(8,0)
Total net	371 888,0	506 253,3	481 222,6	(25 030,7)	(4,9)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05) (1)	Montant alloué ^a (2005/06) (2)	Dépenses prévues (2006/07) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	377 235,3	516 488,5	490 636,2	(25 852,3)	(5,0)

^a Compte tenu de l'ajustement de la répartition des ressources entre les catégories de dépenses afférentes au personnel civil et aux besoins opérationnels.

^b Les prévisions pour 2006/07 et 2005/06 tiennent compte d'un abattement de 10 % au titre des délais de recrutement.

^c Les prévisions pour 2006/07 tiennent compte d'un abattement de 5 % au titre des délais de recrutement des agents des services généraux recrutés sur le plan national et d'un abattement de 25 % au titre des délais de recrutement des administrateurs recrutés sur le plan national (contre 45 % en 2005/06).

B. Contributions non budgétisées

10. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États Unis)

Catégorie	Montant estimatif
Accord sur le statut des forces ^a	3 220,0
Contributions volontaire en nature (non budgétisées)	—
Total	3 220,0

^a Valeur locative estimative des terrains et locaux fournis par le Gouvernement.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

11. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 s'élèvent à 74 469 600 dollars se répartissant comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant estimatif
Matériel majeur	
Contingents	34 920,2
Unités de police constituées	5 581,6
Total partiel	40 501,8

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisine)	2 698,1
Matériel de bureau	2 317,9
Électricité	2 841,3
Missions secondaires du génie	1 623,4
Blanchisserie et nettoyage	2 249,6
Matériel de campement	423,5
Hébergement	1 352,7
Magasins – divers	4 404,2
Identification	27,6
Fournitures pour la défense des périmètres	144,3
Transmissions	
Transmissions	7 302,5
Services médicaux	
Services médicaux	4 794,4
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munition	739,9
Observation	3 048,4
Total partiel	33 967,8
Total	74 469,6

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} juin 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} juin 2004	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 ^{er} juin 2004	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25 – 5,00		

D. Formation

12. Le montant estimatif de ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	84,5
Voyages	352,4
Frais de formation, fournitures et services	18,8
Total	455,7

13. Les ressources prévues seront utilisées aux fins de la formation, principalement dans les domaines suivants : travaux de génie; transports terrestres; logistique; aviation; informatique et télématique; cours de langue; gestion de projets; désarmement, démobilisation et réinsertion; services de conseils sur le VIH/sida et dépistage du VIH/sida.

E. Désarmement, démobilisation et réinsertion

14. Le montant estimatif de ressources nécessaires au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	160,3
Voyages	7,4
Location de bureaux	66,6
Impression et reproduction	40,0
Autres services	3 568,6
Total	3 842,9

15. Les ressources demandées seront utilisées pour des activités de réinsertion de la Mission ainsi que pour la réalisation par des spécialistes d'une analyse sur les armes de petit calibre, la dynamique des gangs et la réduction de la violence urbaine ainsi que d'une étude économique des dossiers sociaux et de leur environnement, pour des voyages effectués pour se rendre à des réunions des donateurs régionaux et à des réunions de coordination, pour la location de bureaux dans le pays, pour la sensibilisation des communautés et pour l'impression et la traduction de documents afin d'appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

16. La Mission fournira des vivres, l'éducation civique, des services médicaux, des services pour dresser des profils d'emploi et prodiguer des conseils, éduquer, dispenser une formation, donner des orientations en ce qui concerne les emplois et fournir des prestations de sécurité temporaire à 800 anciens éléments armés, aussi bien de gangs que de l'armée, dans deux camps d'orientation pour la démobilisation et la réinsertion; elle suivra et conseillera 2 000 anciens éléments armés dans cinq centres de réinsertion; élaborera, coordonnera et exécutera, en collaboration avec

d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des projets intérimaires au niveau de la communauté à l'intention de 5 000 bénéficiaires, parmi lesquels des individus anciens membres de groupes armés et des membres de la communauté, ces projets consistant essentiellement en des travaux d'infrastructure et des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre; elle fournira également un appui aux microentreprises, à la formation et à des programmes d'enseignement de courte durée et exécutera 16 projets communautaires de désarmement appliquant l'approche « fusils contre développement ». La Mission établira également des rapports sur le mouvement des armes et fournira, à la Commission nationale du désarmement des conseils et une formation sur le contrôle des petites armes et sur les activités de désarmement afin d'appuyer les activités visant à réduire la violence et mettra en œuvre un programme de sensibilisation et de mobilisation des communautés dans 10 provinces pour appuyer le programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(7 578,1)	(3,8 %)

- **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

17. La diminution des ressources demandées tient principalement à une diminution des rations en raison d'une baisse du coût unitaire établi sur la base des contrats signés.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 605,0	3,5 %

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

18. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'augmentation des taux de l'indemnité de subsistance pour la mission, entrés en vigueur le 1^{er} mai 2005 (ils sont passés de 178 à 203 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 133 à 139 dollars après).

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(2 808,6)	(9,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

19. La diminution des ressources demandées tient au fait qu'aucun crédit pour fret pour le déploiement du matériel appartenant aux contingents n'est inclus dans le présent budget, le déploiement de l'ensemble du matériel appartenant aux contingents sera achevé en 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	7 747,0	11,0 %

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

20. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au calcul des ressources nécessaires pour les traitements et les coûts communs de personnel calculés sur la base des dépenses passées de la Mission, compte tenu d'un facteur d'inflation estimé à 4 % et d'un facteur de 4 % pour recouvrer les sommes dues au titre de l'assurance médicale après la cessation de service. L'augmentation de ressources s'explique par le fait qu'il a été tenu compte d'un gain d'efficacité de 617 400 dollars découlant de la conversion de cinq postes d'administrateur recruté sur le plan international en postes d'administrateur recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	3 506,1	29,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

21. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par les 419 postes supplémentaires pour personnel recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	36,5	0,5 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

22. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'augmentation du taux de subsistance pour les Volontaires des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	933,3	58,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

23. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au fait que le budget est établi sur la base du déploiement complet de l'ensemble du personnel recruté au titre de l'assistance temporaire, avec un abattement de 10% au titre des délais de déploiement pour le personnel recruté sur le plan international, de 5% pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 25 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, tandis que le budget approuvé pour 2005/06 prévoyait un retard dans le recrutement du personnel avec un abattement encore plus important de 25 % au titre des délais de recrutement.

	<i>Variation</i>	
Consultants	15,8	5,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

24. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la nécessité de recruter des consultants internationaux et nationaux pour procéder à des études techniques pour fournir un appui au gouvernement central, notamment au Ministère de l'intérieur et au Ministère des finances, afin qu'il puisse faire face aux questions touchant à la décentralisation et mette en place une base de données sur la capacité des institutions décentralisées dans l'ensemble du pays.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(320,5)	(24,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

25. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait qu'il y aura moins de voyages dans la zone de mission et moins de voyages aux fins de la formation pour un appui technique, administratif et logistique une fois que la Mission aura été pleinement déployée et sera devenue opérationnelle.

	<i>Variation</i>	
Infrastructures et installations	(31 564,7)	(42,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

26. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait que tous les grands projets pour l'établissement, la réfection et l'amélioration des sites pour les unités militaires, de police et de civils, des routes, des embarcadères des ports de mer, des sites d'atterrissage d'hélicoptères et des terrains d'atterrissage seront achevés en 2005/06, ce qui entraînera des demandes de crédits moins importants pour les travaux de construction, les services d'amélioration et de rénovation et pour l'acquisition de matériels tels que les installations préfabriquées, les groupes électrogènes, les stations de ravitaillement et les pompes à essence.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(253,9)	(2,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

27. La réduction des ressources demandées tient principalement au fait que moins de véhicules seront achetés, des ressources n'étant prévues que pour le remplacement de 29 véhicules et d'accessoires de véhicules qui seront réformés ainsi que 14 véhicules supplémentaires qui seront nécessaires pour les postes supplémentaires à la Section des communications et de l'information, tandis que le budget de 2005/06 prévoyait des ressources pour l'acquisition de 127 véhicules supplémentaires pour le personnel militaire, civil et de police supplémentaire.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	4 524,5	21,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

28. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au coût de la mise en place, dans cinq emplacements, de moyens de lutte contre l'incendie et de sauvetage en cas d'urgence pour se conformer aux recommandations de l'OACI.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes et fluviaux	(13,2)	(6,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

29. La diminution des ressources demandées tient au fait qu'on s'attend à une diminution du volume des opérations de transport côtier, lorsque la Mission sera intégralement déployée en 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	344,0	1,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

30. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au fait qu'il faudra acquérir du matériel de communications en raison de la création dans le pays de 10 centres multimédias dans le cadre des programmes d'information et de sensibilisation de la Mission, de la mise en œuvre du plan de sécurité intégré des

Nations Unies en Haïti et de la mise en place d'un programme antisinistre visant à assurer la continuité opérationnelle de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Informatique	387,0	9,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

31. L'augmentation des ressources demandées tient à la nécessité d'acquérir un matériel informatique pour les 10 centres multimédias créés dans le cadre des programmes d'information et de sensibilisation de la Mission, de la mise en œuvre du plan de sécurité intégré des Nations Unies en Haïti et de la mise en place d'un programme antisinistre et d'un système de gestion en réseau et de redondances dynamiques en vue d'assurer la continuité opérationnelle de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	751,7	14,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

32. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au fait qu'il est prévu un déploiement complet des contingents, de la police et du personnel civil au cours de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	41,0	1,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

33. L'augmentation des ressources demandées tient principalement aux remboursements plus élevés au titre du soutien autonome des contingents et des unités de police constituées puisque tous les contingents et unités de police seront intégralement déployés au 1^{er} juillet 2006 tandis que le budget de 2005/06 a été établi sur la base du déploiement échelonné des contingents et des unités de police autorisés en vertu de la résolution 1608 (2005) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(3 777,6)	(41,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

34. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait qu'il est proposé de créer des postes d'interprète recruté sur le plan national au lieu de recourir à des contrats de louage de services. La diminution des ressources prend en compte le gain d'efficacité de 25 000 dollars découlant de la mise en place d'un système électronique de transfert de fonds.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	572,4	39,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

35. L'augmentation des ressources demandées tient à l'exécution de projets à effet rapide visant à renforcer les capacités et relever l'infrastructure dans le but d'appuyer le Gouvernement nouvellement élu, promouvoir le développement institutionnel et la bonne gouvernance et améliorer l'accès aux services de base.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

36. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 490 636 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

b) Mise en recouvrement du montant visé ci-dessus à l'alinéa a), à raison de 40 886 350 dollars par mois si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 et aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 59/296)

<i>Décisions prises et demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Mesures prises</i>
Section I	
Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la présente résolution (par. 4).	On trouvera dans les paragraphes 5, 20 et 34 du projet de budget pour 2006/07 des informations sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité.
Section II : budgétisation axée sur les résultats	
Décide que la mise en place progressive du système de budgétisation axé sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à sa résolution 55/231 (par. 3).	Exécuté
Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et les objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5).	Exécuté
Présenter les projets de budget futurs en se conformant strictement à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale (par. 6).	Exécuté
Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8).	Exécuté. Voir paragraphe 7 du projet de budget pour 2006/07.
Section III : présentation des budgets	
Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont dispose le Secrétaire général pour justifier ses demandes de crédits (par. 2).	Exécuté

<i>Décisions prises et demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Mesures prises</i>
Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5).	Exécuté. Aucune dépense n'est engagée sans justification appropriée et confirmation, par le Groupe du budget, que les ressources sont disponibles.
Affirme que les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9).	On trouvera dans les paragraphes 5, 20 et 34 du projet de budget pour 2006/07 les informations sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité.
Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 10).	Exécuté. Les recommandations relatives aux effectifs de la Mission que le Comité consultatif a formulées dans son rapport A/59/736/Add.13, que l'Assemblée générale a entérinées dans sa résolution 59/17 B, ont été appliquées. Il est proposé en outre de supprimer un poste P-4 de fonctionnaire international, de déclasser trois postes P-5 (2 à P-3 et 1 à P-4) et de transformer 5 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national.
Section IV : examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix	
Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationaliser leurs structures (par. 1).	Voir ci-dessus
Suivre l'évolution des structures des différentes opérations de maintien de la paix, pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes des classes supérieures ne représentent une trop forte proportion du total, compte tenu du mandat, du degré de complexité et des particularités de chaque mission (par. 2).	Voir ci-dessus
Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du Comité consultatif (par. 12).	Ne s'applique pas. Il n'y a pas de fonctionnaire du protocole à la MINUSTAH, où les fonctions correspondantes sont exercées par l'assistant du Chef de cabinet.
Section VI : désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration	
Fournir des renseignements clairs sur les ressources nécessaires pour les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et sur les dépenses relatives aux postes, et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6).	Exécuté. On trouvera dans les paragraphes 14 à 16 et dans le tableau 3 des renseignements sur les ressources nécessaires pour les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et sur les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent.

Section VII : projets à effet rapide

Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus.

Exécuté. La gestion des projets à effet rapide a été décentralisée au niveau des régions afin qu'ils puissent être suivis de plus près. Les délais prévus pour l'exécution des projets sont indiqués dans les mémorandums d'accord signés avec les partenaires d'exécution à qui des directives strictes sont données pour qu'ils respectent ces délais.

Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions

Décide qu'en attendant la mise au point de la stratégie globale de formation, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées aux postes occupés, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1).

Exécuté

Réinviter l'Assemblée générale à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu, compte tenu de la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exercer des fonctions de caractère continu (par. 11).

Exécuté. Le budget pour 2006/07 prévoit la création de 350 postes d'interprète et de 20 postes de mécanicien recrutés en tant que vacataires ou sur la base de contrats de louage de services.

Section XI : participation des Volontaires des Nations Unies

Continuer de veiller à ce que les Volontaires soient soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite (par. 5).

Exécuté. Le Groupe d'appui aux Volontaires des Nations Unies à la MINUSTAH veille à ce que les Volontaires soient soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite.

Tenir compte de la nécessité de recourir plus largement chaque fois que possible à du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix (par. 6).

Exécuté. Il est proposé de transformer 5 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Les efforts déployés par la Mission à cet égard sont limités par le départ d'un grand nombre d'Haïtiens éduqués en raison de l'insécurité dans le pays.

Section XVI : achats

Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leurs plans d'achat afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5).

Un plan d'achat a été établi, transmis au Siège à New York et affiché sur le site Web du Service des achats. Ce plan sert de guide pour toutes les demandes d'achat.

Section XVII : gestion du matériel

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et STRICTEMENT conforme aux directives relatives à la durée de vie du matériel (par. 1).

Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2).

Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3).

La Mission est en train de mettre au point des procédures et des outils de contrôle pour assurer la gestion efficace des stocks et des procédures rationnelles de passation par profits et pertes et de liquidation des avoirs.

La Mission est en train de mettre au point des procédures et des outils de contrôle pour assurer la gestion efficace des stocks et des procédures rationnelles de passation par profits et pertes et de liquidation des avoirs.

Exécuté

Section XVIII : technologies de l'information

Appliquer le système Galileo à toutes les opérations de maintien de la paix afin d'uniformiser les stocks des opérations de maintien de la paix (par. 3).

Le système Galileo est appliqué à la MINUSTAH, à l'exception des modules concernant les passations par profits et pertes et la liquidation des avoirs qui seront mis en œuvre en 2006/07.

Section XIX : opérations aériennes

Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1).

Exécuté

Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2).

Exécuté

Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations de maintien de la paix, sachant que les besoins en transports aériens de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3).

Exécuté. Les ressources demandées pour les opérations aériennes dans le budget pour 2006/07 tiennent compte d'une réduction de 22 % du nombre d'heures de vol par rapport à 2005/06, sur la base de l'expérience de la Mission.

Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs

Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2).

Veiller à ce que, dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et justifier tout dépassement (par. 3).

Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6).

Décide d'attendre, pour examiner les demandes de crédits relatives à l'acquisition, au Siège et sur le terrain, d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portatifs, que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV de la résolution lui ait été communiqué, sauf si les demandes en question concernent de nouvelles missions ou des missions faisant l'objet d'une expansion prescrite par le Conseil de sécurité, ou le remplacement du matériel en stricte conformité avec sa résolution pertinente (par. 7).

Section XXII : contrats de fourniture de rations

Réaliser une analyse coûts-avantages de la livraison de rations alimentaires par voie aérienne, sans préjudice de la fourniture de vivres aux contingents, et adopter pour chaque opération de maintien de la paix la solution la plus viable et la plus économique (par. 1).

Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2).

À la MINUSTAH, le rapport entre le nombre d'ordinateurs portatifs et les effectifs du personnel civil international est supérieur au rapport standard en raison de la nature de certains domaines d'activité qui exigent une grande mobilité et un accès au réseau à partir de bureaux et de sites multiples.

Le rapport entre véhicules lourds et véhicules moyens à la Mission est inférieur au rapport standard.

La Mission réduira progressivement le nombre d'imprimantes allouées par poste de travail pour se conformer au rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau.

Aucun crédit nouveau n'est demandé dans le budget pour 2006/07 pour l'achat d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portatifs. Des crédits sont demandés pour 20 imprimantes supplémentaires. Celles-ci seront installées dans certains emplacements communs et seront partagées entre plusieurs utilisateurs du réseau, ce qui permettra de réduire progressivement le nombre d'imprimantes allouées par poste de travail.

Non applicable dans la mesure où à la MINUSTAH, les rations alimentaires ne sont pas livrées par voie aérienne mais par voie terrestre.

Des spécialistes du contrôle de la qualité vérifient chaque semaine tous les sites où sont livrées des rations pour veiller à ce que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène soient conformes aux normes établies.

<i>Décisions prises et demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Mesures prises</i>
Réaliser une analyse coûts-avantages du recours à un mécanisme d'inspection indépendant pour vérifier le respect par les fournisseurs de toutes les spécifications relatives à la qualité, à l'hygiène et aux livraisons figurant dans les cahiers des charges (par. 3).	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un mécanisme d'inspection indépendant à la MINUSTAH dans la mesure où les inspections de la qualité font partie des attributions du responsable des marchés de la Mission concernant le suivi des contrats.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/59/390)

<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
Le Comité consultatif souhaite que l'on fasse davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, lorsque c'est possible, une demande que l'Assemblée générale et lui-même ont déjà formulée par le passé. On devrait en particulier faire davantage appel à ce personnel dans le domaine de l'administration, le Comité ayant été informé que les efforts de publicité et de recrutement qui ont été faits localement ont permis de constater qu'une main-d'œuvre qualifiée était disponible sur place (par. 16).	Il est proposé de transformer cinq postes d'agent recruté sur le plan international dans les services d'appui intégré en postes d'agent recruté sur le plan national. Les efforts que fait la Mission dans ce domaine sont limités par le départ d'un nombre important d'Haïtiens éduqués, en raison de l'insécurité dans le pays.
Le Comité consultatif recommande que les demandes de ressources pour les transmissions, l'informatique et les installations et infrastructures soient assorties de calendriers indiquant le délai d'achèvement des projets et que l'état d'avancement de ces projets soit indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 32).	La Mission n'entreprendra aucun grand projet en matière d'installations et d'infrastructures en 2006/07. Les projets visant à créer 10 centres multimédias dans le pays ainsi qu'un programme de reprise après sinistre et un système de gestion de réseaux et de redondance par duplication seront tous exécutés en 2006/07.

(A/59/736/Add.13)

<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
En ce qui concerne l'exécution du budget pour la période du 1 ^{er} mai au 30 juin 2004 : Le Comité consultatif note qu'au cours de la période considérée, le taux d'occupation de la Mission était extrêmement faible. Il a donc du mal à comprendre comment le dépassement au titre des voyages a pu être aussi élevé. Il espère que l'Administration prendra les mesures voulues pour améliorer le contrôle financier des dépenses relatives aux voyages de la Mission (par. 6).	Des mesures ont été mises en œuvre pour améliorer le contrôle financier exercé sur les dépenses au titre des voyages de la Mission. Toutes les demandes de voyage sont envoyées au Groupe du budget pour qu'il confirme que des ressources sont disponibles et que le voyage considéré est inscrit au plan de voyages pour l'année. Sur la recommandation du Groupe du budget, le voyage est alors approuvé par le chef de l'administration.

Demande

En ce qui concerne les membres du personnel recruté sur le plan national initialement recruté en tant que vacataires :

Le Comité consultatif se déclare gravement préoccupé par cette pratique, au sujet de laquelle il formule des observations détaillées dans son rapport général (A/59/736). Il compte que cet expédient utilisé tout au début de la phase initiale de l'opération doit à présent avoir été abandonné. Les fonctions de nature continue doivent être assurées par du personnel occupant des postes permanents et les dépenses y relatives imputées sur les dépenses de personnel. Tout doit être mis en œuvre pour régulariser d'urgence la situation à la MINUSTAH (par. 9).

En ce qui concerne la nouvelle justification de 10 postes :

Après avoir examiné les informations fournies à ce sujet, le Comité consultatif a souligné que la nouvelle justification aurait été plus convaincante si elle s'était fondée sur la révision exhaustive de l'organigramme de la Mission, telle que l'avait préconisée le Comité consultatif (voir A/59/390, par. 17 à 26); la structure proposée continue d'être fragmentée et de compter un nombre excessif de postes aux échelons supérieurs; les structures hiérarchiques ne sont toujours pas clairement définies et la Mission reste exposée aux risques de surclassement des postes et de double emploi. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport précédent, il avait formulé un certain nombre d'observations et de recommandations concernant notamment l'organigramme et les effectifs de la MINUSTAH. Au terme d'un échange de vues avec les représentants du Secrétaire général, le Comité est parvenu à la conclusion qu'un certain nombre de recommandations et d'observations qu'il avait formulées n'avaient pas été mises en application, à savoir notamment :

a) La nécessité d'éviter la fragmentation, de définir clairement les structures hiérarchiques et de prévenir la tendance au surclassement des postes (ibid., par. 21);

Réponse

La pratique consistant à recruter des membres du personnel sur le plan national initialement en tant que vacataires est désormais limitée au recrutement d'administrateurs sur le plan national en attendant l'achèvement du processus de recrutement qui nécessite une collaboration avec le Siège à New York. À l'heure actuelle, on compte 23 cas de ce type. En outre, dans le budget pour 2006/07, il a été créé 350 postes d'interprète et 20 postes de mécanicien recruté en tant que vacataire ou en vertu de contrats de louage de services.

Les recommandations du Comité consultatif au sujet des effectifs de la Mission qui figurent dans son rapport A/59/736/Add.13, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/17 B du 22 juin 2005, ont été mises en œuvre. Il est en outre proposé de supprimer un poste de fonctionnaire international (P-4) et de déclasser 3 postes P-5 (2 à P-3 et 1 à P-4). La Mission s'efforcera également d'accroître son efficacité en transformant, dans la composante Appui, 5 postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national. Les arrangements relatifs au financement du poste du représentant spécial adjoint du Secrétaire général (chargé de la coordination des affaires humanitaires et des activités de développement) sont décrits dans le budget pour 2006/07.

Demande

Réponse

b) Les dispositions relatives au financement du poste de représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement, qui auraient dû être prises en compte dans le budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2004/05 (*ibid.*, par. 22);

c) La tendance à reproduire les structures de la Mission au sein du Bureau du Représentant spécial ou du Représentant spécial adjoint (*ibid.*, par. 23); et

d) Le chevauchement des fonctions des différentes unités et la tendance à fragmenter les fonctions pour les attribuer à diverses unités très spécialisées, en particulier quand il serait plus efficient de mettre les ressources en commun ou de les regrouper (*ibid.*, par. 25) (par. 20 et 21).

Le Comité fait observer que la Mission n'a pas suffisamment tenu compte de ses préoccupations concernant la structure de la Mission et les risques de double emploi. Il estime que les activités et la structure de la composante 4, à savoir la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement, devraient porter la marque d'une démarche commune de tous les partenaires d'exécution, associés par la coopération et la division du travail (par. 27).

La composante 4 (Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement) a adopté une démarche commune de tous les partenaires d'exécution dans le domaine humanitaire grâce à l'application d'un système de gestion de l'information coordonné entre tous les organismes d'aide humanitaire. Il a également été créé un site Web consacré exclusivement à la situation des groupes vulnérables sur le plan humanitaire et sur celui du développement, qui est partagé avec tous les organismes d'aide humanitaire. La tâche consistant à assurer la diffusion d'informations pour aider la population haïtienne, le Gouvernement haïtien et les donateurs est également partagée entre la Mission et les organismes d'aide humanitaire.

*Demande**Réponse*

Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création des trois postes devant permettre la mise en place d'une cellule d'analyse conjointe. Il demande toutefois que l'on étudie l'impact de la cellule sur les devoirs et les responsabilités des autres membres du personnel du Bureau du Représentant spécial et qu'il en soit fait rapport lors de la prochaine présentation du budget (par. 33).

En ce qui concerne la création de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international dans la composante 4 :

Le Comité relève à cet égard que la constitution d'une bonne base de données sur l'aide humanitaire et les activités de développement en Haïti intéresse non seulement la Mission mais aussi les partenaires d'exécution. Il engage donc la Mission à redoubler d'efforts, notamment en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour assurer la poursuite du financement de ces postes grâce à des contributions volontaires (par. 41).

Le Comité consultatif demande que le Secrétaire général veille à ce que les conditions énoncées dans la résolution 55/232 de l'Assemblée générale en ce qui concerne les critères de rentabilité et d'efficacité s'agissant de l'externalisation soient pleinement respectées par l'Administration de la MINUSTAH. Des informations sur la suite donnée à cette demande devraient être communiquées dans le prochain projet de budget (par. 47).

Les fonctions correspondant aux trois postes qui constituent la Cellule d'analyse conjointe de la Mission ne font pas double emploi avec les fonctions correspondant aux postes inscrits au tableau d'effectifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. La Cellule d'analyse conjointe utilise des ressources provenant de toutes les composantes de la Mission de manière intégrée pour recueillir des informations et présenter des analyses au Représentant spécial, au commandant de la Force, au chef de la police et à d'autres hauts fonctionnaires à l'occasion de réunions d'information hebdomadaires et ad hoc et dans des rapports écrits, et elle examine également des questions spécifiques. La Cellule appuie l'analyse de questions stratégiques opérationnelles, renforce les moyens dont dispose la Mission pour détecter les menaces imminentes et y faire face, et établit des analyses à long terme intéressant l'exécution du mandat de la Mission.

Ces postes font désormais partie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et sont financés au moyen de contributions volontaires.

La Mission a envisagé la possibilité d'externaliser ses services d'interprétation et ses services de réparation et d'entretien des véhicules. Toutefois, une analyse des coûts-avantages a montré que cette formule n'est pas la meilleure.

Demande

Le Comité souligne à cet égard que la Mission a créé des groupes chargés spécifiquement de traiter des questions d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et de la lutte contre le VIH/sida et que, si besoin est, elle peut faire appel au concours du Siège à New York. En ce qui concerne les autres questions dont on envisage de confier l'examen à des consultants, le Comité estime que dans la plupart des cas, il serait préférable de confier cet examen à des consultants locaux plutôt qu'à des consultants internationaux, ou à des membres de la Mission qui étudient la situation sur le terrain. Tout en ne recommandant pas de réduction spécifique du montant de 298 100 dollars demandé au titre des consultants, le Comité compte que l'Administration de la Mission réduira les dépenses relatives aux consultants durant la période 2005/06; le prochain projet de budget devrait donner des informations sur les diminutions qui auront été réalisées (par. 48).

Le Comité craint que des justifications insuffisantes aient été données en ce qui concerne les déplacements envisagés; en outre, un certain nombre de déplacements devant être effectués en Haïti par le personnel du Siège sont justifiés uniquement par la déclaration vague consistant à « assurer une meilleure coordination entre la Mission et le Siège ». Le Comité considère que cette démarche est inacceptable et demande à la Mission et au Département des opérations de maintien de la paix d'améliorer notablement la justification des prévisions de dépenses au titre des voyages, en ayant présent à l'esprit que c'est au chef de l'administration qu'incombe principalement la responsabilité de contrôler cette catégorie de dépenses. Le Comité compte que l'Administration réduira les dépenses liées aux déplacements durant la période 2005/06; le prochain projet de budget devrait donner des informations sur les réductions réalisées à cet égard (par. 49).

Réponse

En raison des besoins d'autres opérations de maintien de la paix, la MINUSTAH ne peut pas faire appel au concours de spécialistes du Siège à New York pour le traitement des questions d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et de la lutte contre le VIH/sida, et les consultants nationaux n'ont aucune expérience dans le domaine du maintien de la paix.

Des mesures ont été prises pour améliorer le contrôle financier des dépenses au titre des voyages de la Mission. Toutes les demandes concernant des déplacements sont envoyées au Groupe du budget pour qu'il confirme que des ressources sont disponibles et que le déplacement envisagé est inscrit au plan de voyages pour l'exercice. Sur la recommandation du Groupe du budget, le déplacement est alors approuvé par le chef de l'administration.

Demande

Le Comité considère que l'Administration devrait entreprendre un examen approfondi de l'ensemble des achats et remplacements de véhicules et de matériel d'informatique en vue d'optimiser les stocks et d'améliorer le contrôle et la comptabilisation des inventaires. Le Comité relève, par exemple, que les prévisions de stocks ne tiennent pas compte des taux prévus de vacance de postes du personnel et que le ratio du matériel d'informatique au personnel comprend du personnel qui n'a pas besoin de disposer de ce type de matériel pour s'acquitter de ses tâches, comme les chauffeurs. Tout en ne recommandant pas une diminution du nombre des véhicules ou du nombre d'articles de matériel informatique, le Comité compte que la Mission apportera des améliorations notables à son programme d'achat et de gestion des véhicules et de matériel informatique; il devrait être fait état dans le prochain rapport sur l'exécution du budget des économies résultant des efforts déployés par la Mission (par. 50).

Réponse

En ce qui concerne l'achat et le remplacement de véhicules et de matériel informatique, la Mission a pris des mesures ayant pour but d'optimiser les stocks et d'améliorer le contrôle des inventaires. L'impact de ces mesures sera décrit dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2005/06. Les mesures prises sont les suivantes :

- a) Mise à jour des informations contenues dans le système Galileo qui donne désormais des détails sur les biens durables, à savoir la date d'achat, la date à laquelle ils devraient être remplacés, leur état et leur valeur résiduelle, ce qui facilite la récupération de l'information sur la date à laquelle ces avoirs devraient être remplacés et la façon de procéder;
- b) Formation continue des membres de personnel concernés dans leurs domaines de responsabilité pour assurer un contrôle plus rigoureux des stocks et de la livraison et de la réception quotidienne de biens;
- c) Organisation d'au moins deux inventaires complets par an, à la fin de l'exercice budgétaire et à la fin de l'année civile;
- d) Mise en application d'un module électronique dans le système Galileo pour la passation par pertes et profits des véhicules et du matériel informatique;
- e) Mise en place d'un comité de gestion du parc automobile chargé de veiller à ce que les rapports standard soient appliqués et que le type approprié de véhicules soit disponible pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission.

(A/60/386)

Demande

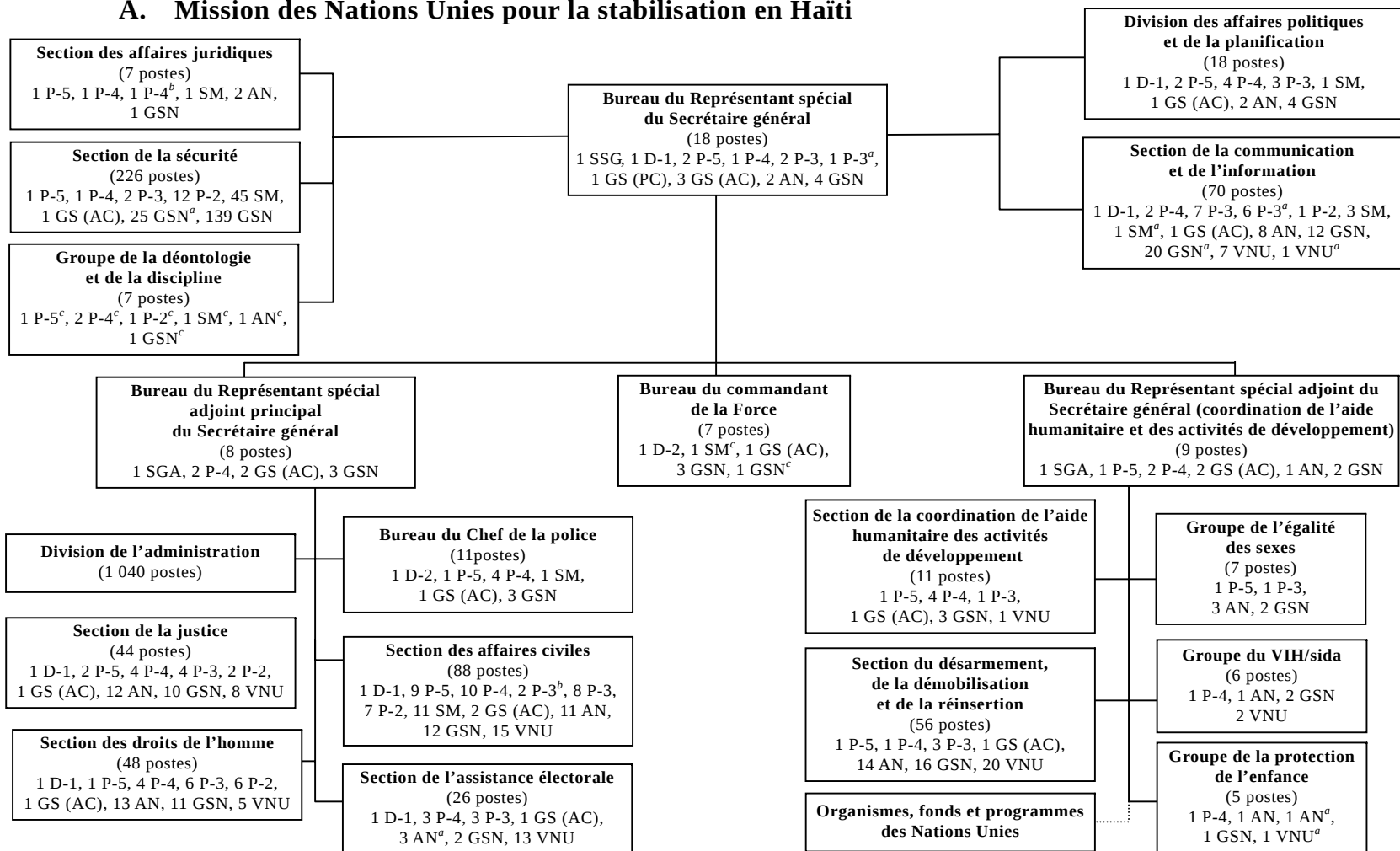
Le Comité espère qu'il sera tenu compte de la présence accrue de Volontaires des Nations Unies dans l'estimation des futurs besoins en personnel recruté sur le plan international (par. 14).

Réponse

Dans le budget pour 2006/07, 189 postes de Volontaire des Nations Unies sont inscrits au tableau d'effectifs.

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti



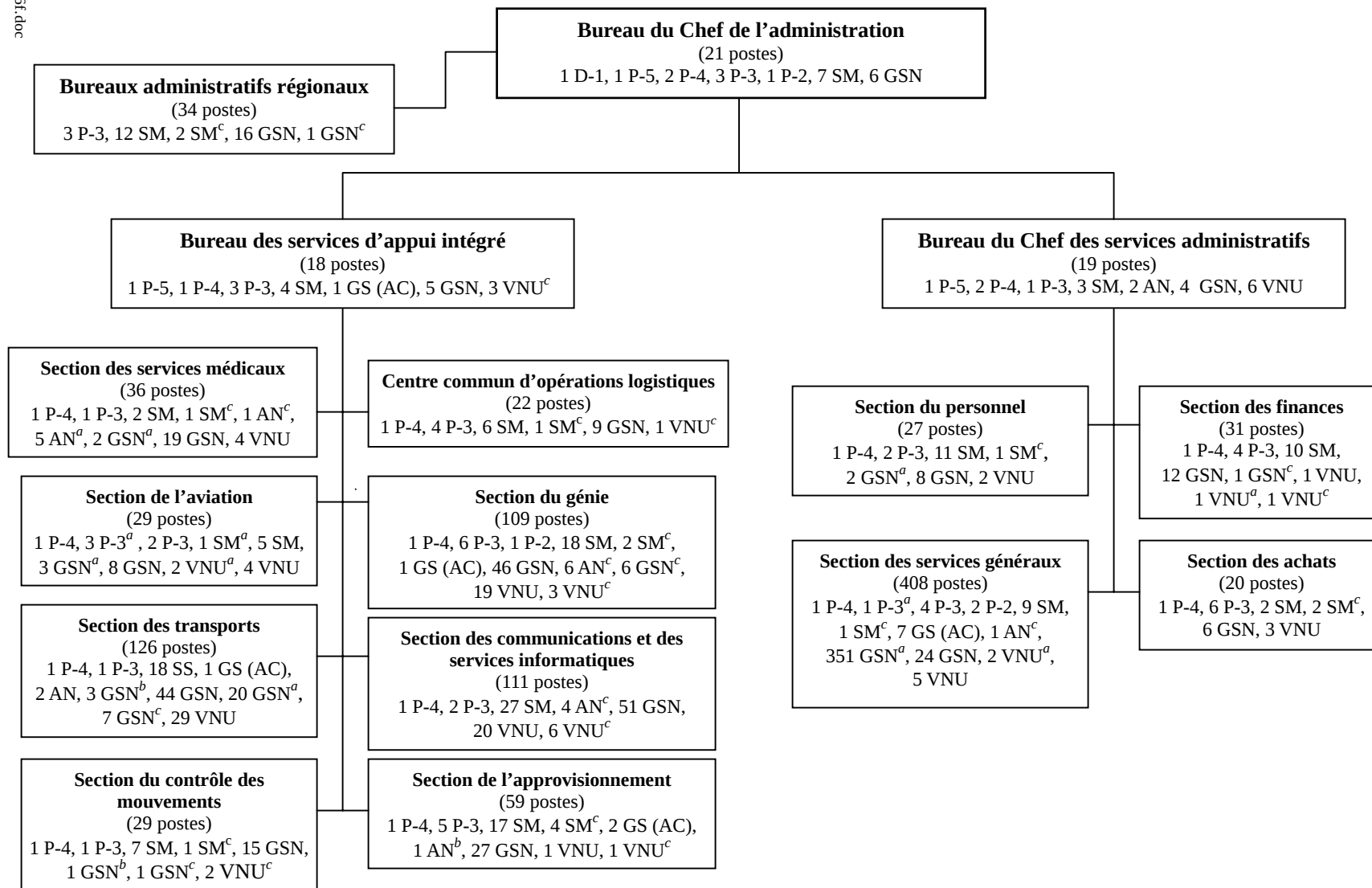
Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-Secrétaire général; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe), GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile, AN = administrateur

^a Postes nouveaux.

^b Postes reclassés.

^c Postes temporaires.

B. Division de l'administration



^a Postes nouveaux.

^b Postes reclassés.

^c Postes temporaires.

